



**CONTRAT DE RELANCE ET  
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL**

**ENTRE**

- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral représentée par sa présidente Marie-Agnès Poussier-Winsback ;

ci-après, la « **Collectivité bénéficiaire** » ;

d'une part,

**ET**

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

## **Table des matières**

### **Préambule**

### **Objet du contrat**

### **Engagement général des parties**

### **Projet de territoire**

Présentation générale du territoire

Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Présentation des priorités stratégiques du territoire

La participation des habitants et des acteurs de la société civile

### **Gouvernance**

Comité de pilotage

Equipe projet

### **Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.**

### **Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

### **Traitement des litiges**

### **ANNEXES**

Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État

Annexe 2 – Carte des documents de planification

Annexe 3 – Diagnostic territorial de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet

Annexe 4 bis – Budget détaillé et financement des projets matures

Annexe 5 – Fiches Actions

Annexe 5 bis – Fiches projet

# Préambule

*Dans le prolongement des mesures visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.*

*Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.*

*Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.*

*Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.*

*Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).*

*Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par la collectivité signataire ou ses communes membres et co-financés par l'Etat qui concourent, en 2021, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de l'agglomération Fécamp Caux littoral et de ses communes au-delà de 2021, sans que l'Etat ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement.*

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») de l'Agglomération Fécamp Caux littoral a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à examiner le moment venu, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de l'agglomération Fécamp Caux Littoral et de ses communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE ;
- L'agglomération Fécamp Caux Littoral s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

## Article 3 : Projet de territoire

### Présentation générale du territoire

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est située en Normandie, dans le Département de la Seine-Maritime. Avec la Manche pour horizon, elle allie avec équilibre les avantages de la vie à la **campagne et du bord de mer**. Fécamp est la ville-centre d'une communauté qui compte 33 communes dont 10 littorales et près de 40 000 habitants.

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral, entre rivières, falaises et valleuses, est réputée pour son cadre de vie exceptionnel et ses paysages somptueux où mer et campagne se font si bien écho. Elle offre de nombreux services publics et équipements. A 2 heures de Paris, 35 mn du Havre et 45 mn de Rouen, dotée d'un port (pêche, plaisance et commerce) et d'une gare, l'Agglomération est bien desservie et bénéficie d'une localisation stratégique.

#### Chiffres clés

- 39 525 habitants
- 20 891 hectares dont 8% de terres artificialisées
- 12 393 emplois
- 21 007 logements
- 189 habitants/km<sup>2</sup>

Les 33 communes de la communauté d'Agglomération ont décidé de transcender leurs propres limites administratives pour mieux appréhender des sujets d'aménagement et de développement qui nécessitent un changement d'échelle : la transition écologique, le développement économique, l'agriculture, le tourisme, la mise en valeur du littoral, les mobilités, l'habitat, la gestion de l'eau, le commerce, les risques, le numérique...



Avec l'engagement de la Ville de FECAMP dans le **programme national Action Cœur de Ville**

dont elle a été Lauréate, permettant de fédérer en lien avec les services de l'Etat, les principaux opérateurs du développement local (Banque des territoires, Action logement) autour de projets de développement pour notre Ville, traduite dans la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) signée en 2019. La Ville de FECAMP s'est aussi inscrite dans les dispositifs nationaux (Fonds de soutien à l'artisanat et au commerce / Opération d'amélioration de l'habitat) permettant la mobilisation de crédits pour accompagner commerces et habitants dans leurs travaux. Cette démarche globale de développement, d'aménagement de la Ville, de rénovation et de réhabilitation de ses espaces publics, de ses friches, de ses logements sera donc poursuivie en mettant l'action sur de nouveaux axes d'intervention.

Pour jouer son rôle de centralité et de principale zone d'activités de l'agglomération, il s'agit de développer pour Fécamp, une stratégie globale de maintien et d'accueil des services au sein du centre-ville. Les disponibilités foncières du centre-ville sont autant de capacités mobilisables pour divers usages : habitat, équipement, activité au sens large, la destination touristique qu'est Fécamp, avec son offre de loisirs, d'hébergement et de restauration représente également un axe fort pour le maintien du dynamisme commercial de la Ville, et il convient de penser de façon globale le fonctionnement de ces espaces. Cette démarche se traduira dans un objectif global d'augmenter la piétonnisation et les capacités de stationnement du centre-ville, de penser aussi la place du vélo dans la ville, en poursuivant la prolongation de la voie verte et d'espaces de stationnements vélos.

La Ville de FÉCAMP continuera en lien avec ses partenaires, Établissement Public foncier de Normandie, Département de Seine-Maritime notamment, les études engagées sur le quartier de la gare, l'aménagement de la Presqu'île du grand quai en lien avec le projet d'Hôtel Thalasso, ainsi que concernant l'aménagement des espaces et équipements publics sur et autour du site Henri Dunant. Un projet d'aménagement complémentaire aux travaux de centre-ville a été arrêté sur l'espace Jules Ferry visant à la requalification des espaces publics (parking paysager), de la halle au beurre (marchés couverts de producteurs) et des locaux de l'association Art en sort, il s'agit au final de faire de cet espace un lieu à usage multiples s'inscrivant dans la démarche globale de réappropriation du centre-ville par les habitants

Au global, un programme d'investissement important a été engagé, visant notamment à la requalification des voiries et espaces publics du centre-ville. Une politique globale de requalification de friches a été suivie, avec des premiers résultats concrets dès 2020, avec les projets engagés ou en voie d'achèvement (aménagement de l'IFSI) ou vont entrer dans leur phase de réalisation en 2021 (Tribunal de commerce, friche Monoprix, bâtiment de la Poste, de la Chambre du Commerce, la reconversion de la friche « Arcangioli » par le projet habitat 76, les projets Rue de l'inondation, rue Jean-Louis Leclerc et boulevard Suzanne Clément. 236 logements sont ainsi créés au travers de ces projets. Ces efforts doivent être poursuivis.

Avec la réalisation d'un **schéma de développement économique et touristique** à l'échelle de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, la collectivité s'est en effet donnée pour ambition ces dernières années d'agir pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de son territoire, par le portage direct d'actions notamment en matière de développement économique et touristique, visant à la création d'emplois et d'activités pour les habitants du territoire. Comme évoqué précédemment, la crise sanitaire qui a frappé notre pays depuis le mois de mars vient renforcer encore plus la nécessité de mettre la préservation et le développement de l'emploi, et au travers lui de manière liée le renforcement de l'attractivité du territoire, au cœur des politiques d'intervention de l'Agglomération.



Ce schéma se décline en 33 fiches actions opérationnelles traitant des problématiques d'infrastructures foncières, immobilières, d'encouragement à l'innovation, d'adaptation et de diversification de notre offre touristique et mobilisant les différents partenaires intervenant dans ces champs de compétences. La déclinaison effective de cette stratégie est engagée et nécessitera la mobilisation de moyens pour être poursuivie.

## Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique du territoire

L'engagement de l'élaboration du CRTE a été l'occasion de repenser à l'échelle globale de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral un diagnostic de territoire complet, préalable aux réflexions sur la définition des enjeux du projet de territoire, posant sur chacune des thématiques de développement composant ce projet, un état des lieux de la situation, des forces et faiblesses du territoire, des atouts sur lesquels capitaliser, des sujets à l'inverse restant à traiter, des actions à renforcer pour mieux relever demain les défis de développement qui se présentent à nous.

En posant ce diagnostic, en ciblant les enjeux et points à traiter, en s'appuyant sur les fiches actions et projets développées en réponse à ces enjeux, il s'agit au final de faire de Fécamp Caux littoral agglomération un territoire attractif, capable de s'inscrire dans une véritable dynamique de développement, en s'appuyant et en faisant du CRTE un outil et un levier pour mobiliser des moyens au service des ambitions de développement du territoire.

Démographie, organisation territoriale, transition énergétique, consommation foncière, requalification des espaces et friches, économie et emploi, tourisme, agriculture et pêche, gestion de l'eau et des déchets, paysage et biodiversité, logement, mobilité, santé, éducation et cohésion sociale. Autant d'enjeux pointés au travers du diagnostic joint en annexe, et sur lesquels le territoire doit agir pour construire un projet de territoire cohérent, garant de son développement et de son attractivité future.

D'ores et déjà, les premiers jalons et actions de cette politique de développement à construire ont été posés. Au travers de l'engagement de démarches structurantes et de réflexions de fond, menées en partenariat avec les acteurs concernés. Avec un panel d'actions opérationnelles découlant de ces démarches structurantes, ou mises en place de manière ad hoc.

### Des démarches d'importance et structurantes engagées

- 📌 Avec l'élaboration du **PLU intercommunal**, porté par l'Agglomération et adopté fin 2019, et qui visait à arrêter les grands principes d'aménagement guidant l'urbanisation maîtrisée du territoire, en prenant en compte les problématiques de consommation foncière, de centralité, d'attractivité et d'équilibre entre le cœur d'agglomération et les centres bourgs. Ce PLU s'accompagne d'un volet Habitat, avec l'élaboration d'un POA habitat (le PLH) et d'orientations en matière de transport et mobilités. Le POA habitat vise à arrêter à l'échelle de l'Agglomération et des communes un plan d'actions global visant à renforcer la politique d'accompagnement et d'animation des acteurs de l'habitat du territoire et à la traiter dans ses différentes composantes (volet foncier, amélioration de l'habitat...



- ✚ Avec le lancement de plusieurs démarches sur le plan environnemental. Au travers de l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** porté par l'Agglomération, qui après la première phase de diagnostic va rentrer en cette seconde partie 2021 dans une phase de travail et de programmation des actions à mettre en œuvre, de leur financement et de leur calendrier de déploiement.

Au travers également de **l'appels à projets Territoire 100 % Energies renouvelables** dont l'Agglomération vient d'être lauréate et qui permettra pour l'Agglomération et ses communes la mobilisation d'ingénierie pour conduire ses politiques de développement durable et de maîtrise des consommations d'énergie, à commencer bien sûr par les bâtiments municipaux et intercommunaux, **Des actions complémentaires déjà engagées également sur un certain nombre de thématiques complémentaires et répondant aux enjeux de développement du territoire...**

#### **En matière de mobilité :**

La Communauté d'Agglomération est aussi autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Elle assure dans ce cadre le portage d'actions en matière de transports (DSP de transports urbains sur le périmètre de la ville de Fécamp / Convention de délégation avec la région Normandie pour le transport scolaire et les lignes régulières) et a travaillé dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal HD à l'élaboration d'un programme d'orientations et d'actions (POA mobilités) visant à une meilleure prise en compte des problématiques de mobilité dans l'aménagement du territoire, et au développement d'actions favorisant la mobilité des habitants pour leurs différents déplacements du quotidien (organisation des déplacements touristiques, desserte du territoire par les transports régionaux, plan mobilité entreprise, place de la voiture et aménagements des espaces, etc...). A travers également le schéma des mobilités établi à l'échelle du périmètre du Grand Site pour développer une offre de mobilités alternatives à la voiture à développer pour répondre aux très fortes attentes des visiteurs, touristes et habitants.

#### **En matière d'habitat :**

Avec la mise en place par l'Agglomération de la Conférence Intercommunale du Logement et l'adoption programmée d'un plan de gestion de la demande, ces actions menées avec l'ensemble des acteurs locaux en la matière visant à assurer la cohérence de la politique locale du logement et à mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de recherche

#### **En matière de politique de l'eau, de l'assainissement et des déchets :**

Avec l'engagement de l'Agglomération dans la mise en œuvre d'un nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, avec le lancement du Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) en lien avec l'Agence de l'eau, avec la réalisation programmée d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines

#### **En matière de cohésion sociale :**

La Convention Territoriale Globale, outil de pilotage de la politique publique de services aux familles, a été signée en décembre 2019 entre la CAF de Seine Maritime, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Ville de Fécamp.

Elle vise à coordonner les actions menées par les différents acteurs partenaires autour des thématiques de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Parentalité, de l'Accès aux Droits et au numérique, de l'Animation de la Vie Sociale et du Logement. Au travers d'un diagnostic de territoire et d'une enquête menée auprès des élus et des partenaires éducatifs et sociaux, on distingue des complémentarités et des mutualisations possibles qui développeront la cohérence d'intervention des acteurs concernés, pour une plus grande lisibilité des services rendus à la population. La question

de la Santé et de l'Alimentation, étudiés dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire sont traités en transversalité avec cette démarche. Les enjeux d'accessibilité et de mobilité sont également identifiés et posent la question d'une répartition équitable des services, d'une meilleure réponse aux besoins des familles et d'une solidarité urbain-rural.

**Ce CRTE vise à mieux répondre demain aux enjeux de développement du territoire, en renforçant les actions déjà engagées et en les inscrivant dans une démarche globale de transition énergétique.**

Au final, le diagnostic de territoire posé au titre de l'élaboration du CRTE, vient confirmer et mettre en avant un certain nombre de thématiques et de sujets à traiter, prioritaires pour permettre le développement du territoire et le renforcement de son attractivité.

Sur un certain nombre de ces thématiques, les élus du territoire ont d'ores et déjà engagées des actions structurantes de programmation, déclinées en actions opérationnelles déjà effectives. Le diagnostic posé appelle néanmoins aujourd'hui à un renforcement de ces actions et des moyens développés pour leur mise en œuvre, c'est en ce sens que la démarche CRTE prend tout son sens.

Par la mobilisation de moyens financiers au travers des différentes fiches actions et fiches projets inscrites, par la construction d'un projet de territoire, partagé avec ses acteurs, et qui pourra être valorisé vis à vis de l'extérieur, pour inciter de nouveaux habitants, investisseurs en quête d'un cadre de vie ou de travail vert et de proximité, à venir s'installer sur le territoire, créant ainsi de l'activité supplémentaire, des emplois, des clients pour nos commerces. Démarche aussi à valoriser pour en faire un élément différenciant dans la grande compétition que se livre les territoires, complémentaire aussi aux grands territoires industriels qui nous entourent.

## Présentation des priorités stratégiques du territoire

### Objectifs stratégiques et axes du projet

La première étape du CRTE a consisté en l'écriture d'un diagnostic sur l'Agglomération et ses 33 communes membres. Ce diagnostic, disponible en annexe 3, permet de confirmer les enjeux du territoire pour les prochaines années, regroupés en 5 piliers exposés ci-après. La correspondance entre ces piliers et les orientations stratégiques de l'Etat en Normandie a été faite, pour plus de lisibilité.

#### **1. Anticiper les changements démographiques et climatiques**

##### *OSE 1*

Face au vieillissement de la population, au changement climatique et aux crises multiples (économiques ou sanitaires), la nécessaire résilience du territoire est mise en lumière par le diagnostic et recherchée par la collectivité. Se diversifier, s'adapter aux manques de certaines ressources à venir sont les ambitions que la collectivité souhaite concrétiser grâce au CRTE. Pour cela, les enjeux principaux auxquels il faut répondre sont les suivants :

- > Doter le territoire d'une offre de mobilité longue distance diversifiée et de qualité.
- > Offrir des logements adaptés et énergétiquement performants, notamment à destination des seniors.

-> Doter le territoire d'une capacité de résilience aux changements climatiques : réduction de l'impact environnemental, gestion des eaux pluviales à la source, réflexion d'ensemble sur l'évolution de l'urbanisme au regard de l'évolution des risques.

## **2. Bâtir les éléments de centralité profitables à tous**

*OSE 2, 2.1, 2.2*

La résilience passe par la sauvegarde des terres non encore artificialisées et par le (re)centrage des populations et des usages vers des noyaux locaux cohérents, permettant d'offrir une accessibilité facilitée à tous les services du quotidien. La résilience passe par la cohésion de la population autour de communs, lieux de partage au sein des espaces construits. Pour cela, les enjeux principaux auxquels il faut répondre sont les suivants :

- > Maîtriser l'organisation territoriale en affirmant Fécamp en Cœur d'Agglomération et les centres bourgs existants.
- > Porter une ambition collective de reconquête des friches, dans une ambition de Zéro Artificialisation Nette, et de requalification des espaces publics laissant une plus grande part aux espaces végétalisés et favorisant leur appropriation par les habitants.
- > Renforcer le maillage du territoire en services (santé, éducation, social, services publics...) et commerces.

## **3. Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques**

*OSE 3, 3.1, 3.2, 5, 7, 7.1, 7.2*

La résilience du territoire passe par la diversité de ses atouts économiques, qui font la richesse du territoire et son indépendance vis-à-vis des crises venant bousculer tel ou tel secteur. Pour cela, les enjeux principaux auxquels il faut répondre sont les suivants :

- > Consolider les atouts existants du territoire : Développer l'offre touristique durable et de qualité (et notamment offrir des alternatives à la voiture individuelle), optimiser l'offre à vocation économique, s'appuyer sur la filière bâtiment pour tendre vers la performance environnementale
- > Développer les filières émergentes, notamment liées à l'énergie : soutenir l'innovation et les filières existantes, l'économie circulaire, favoriser l'emploi et poursuivre vers dans le développement d'une offre de formation ciblée, poursuivre la démarche GPECT, tendre vers l'autonomie énergétique (développement des différentes filières – éolien, solaire...).
- > Aller vers l'autonomie alimentaire : Renforcer la place et agir pour une agriculture, une pêche et une alimentation saines et durables.

## **4. Guider l'aménagement du territoire par la nature et la qualité paysagère**

*OSE 6, 6.1, 6.2*

La résilience du territoire passe par l'appui de son développement sur les structures paysagères existantes, résilientes par nature. Elle passe aussi par la protection des ressources locales essentielles à la vie, l'eau potable au premier chef. Pour cela, les enjeux principaux auxquels il faut répondre sont les suivants :

- > Préserver et étoffer les trames verte et bleue du territoire, Favoriser la biodiversité,
- > Préserver les ressources naturelles notamment la qualité et la quantité disponible des eaux souterraines.

## 5. Accueillir au quotidien sur le territoire

OSE 2.1, 4, 4.1, 4.2, 7, 7.2

La résilience passe par un fonctionnement du territoire au quotidien. Pour cela, les enjeux principaux auxquels il faut répondre sont les suivants :

- > Favoriser un habitat neuf et rénové attractif, durable et adapté.
- > Favoriser les mobilités actives dans les déplacements courts (design actif, rues attractives pour les piétons...).
- > Assurer une gestion responsable des déchets, dans une logique de diminution et d'économie circulaire (déchets ménagers, recyclables, compostables...).
- > Assurer un accès à tous à la culture, au sport et aux activités associatives, à la fois dans la ville-centre et les centre-bourgs principaux.

### Programme d'actions

Chaque Axe sera détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure **en annexe 5**.

Le plan d'action est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées, le cas échéant.

### Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Ainsi 12 projets d'investissement des communes prêts à être lancés avant la fin de l'année 2021 vont bénéficier d'un financement de la part de l'Etat au titre de la DETR (+de 100 000), des dotations de soutien à l'investissement local : DSIL Classique, DSIL rénovation thermique et DSIL exceptionnelle pour de soutien de l'état de 476 380€.

Par ailleurs un projet de la Ville de Fécamp est lauréat de l'appel à projet recyclage foncier des friches de Normandie pour un montant d'aide de 393 289 €.

Les actions devant démarrer en 2021 sont principalement celles liées au plan de relance et figurent dans un tableau annexé à la présente convention **en annexe 4 bis**.

## La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, feront l'objet d'une

association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Le territoire envisage de procéder à la concertation avec la société civile dans une seconde phase (au second semestre 2021) et d'intégrer les résultantes de cette concertation par voie d'avenant.

Le contrat de relance et de transition écologique de l'Agglomération s'alimentera des ateliers mis en place par l'Agglomération dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. À ce stade, 5 ateliers devraient être montés et couplés à un atelier spécifique aux actions internes propres aux collectivités (agglomération et communes) et à leur fonctionnement.



En complément de ces ateliers, les habitants du territoire seront mobilisés via un questionnaire.

## Article 4 : Gouvernance

### Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par Marie-Agnès Poussier-Winsback, Présidente de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Le comité de pilotage est composé pour l'agglomération des 15 Vice-présidents et 3 membres du bureau.

Le Comité validera les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application



Il se réunit de façon formelle a minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Comité technique

Le Comité technique est co-animé par l'Etat et la Collectivité. D'autres partenaires, techniques ou financiers, pourront être associés tout au long de la vie du Projet.

Le comité technique prépare les travaux du COPIL et assure la mise en œuvre opérationnelle du CRTE. Il se réunit autant que besoin au moins 1 fois par an.

## Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'appuie sur l'équipe projet suivante :

- Le Directeur Général des Services mutualisés Ville de Fécamp et Agglomération Fécamp Caux Littoral.
- La DGA de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral pôle Aménagement et développement territorial.
- La directrice du pôle Développement local et Attractivité du territoire de la Ville de Fécamp.

L'agglomération bénéficie de l'accompagnement du CEREMA pour l'établissement de ce contrat.

Les services de l'Etat représentés par les services de la sous-préfecture et de la DDTM participent à l'équipe projet.

## Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le **suivi de la mise en œuvre** des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Le suivi effectué lors du déploiement du Projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des **résultats** du Projet.

## Article 6 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 13 juillet 2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des parties signataires.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 7 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

**Convention signée en 3 exemplaires, le 13 juillet 2021**

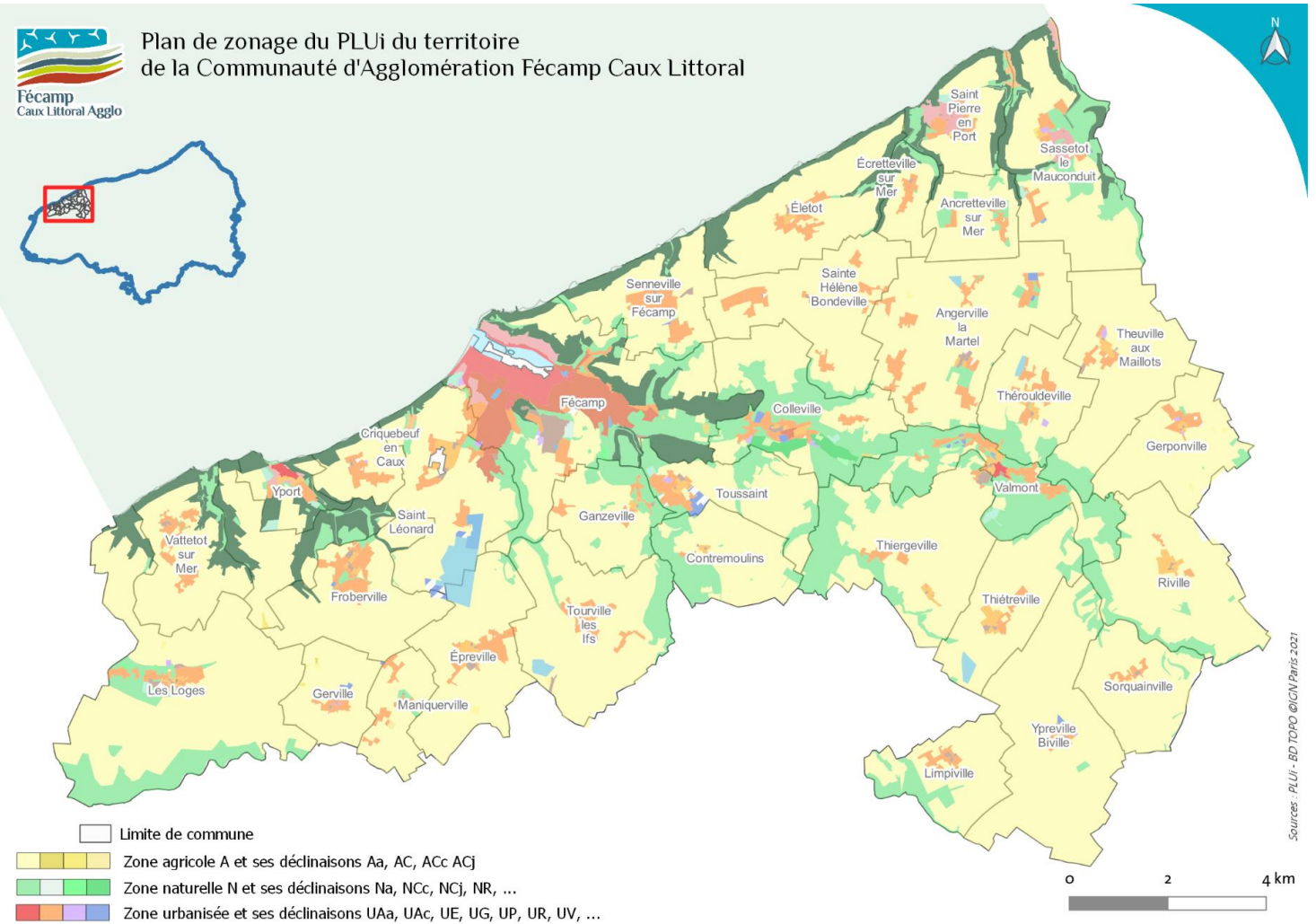
Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral	Etat
	
Marie-Agnès Poussier-Winsback, Présidente de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral	Vanina Nicoli, Sous-Préfète du Havre



## ANNEXES AU CRTE

- Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État
  - La convention-cadre « Action Cœur de Ville » signée le 4 juillet 2018
  - L'avenant de déploiement « Action Cœur de Ville » signé le 12 janvier 2021
  - Le Contrat de Ville signé le 10 décembre 2019

● Annexe 2 - Carte des documents de planification à l'échelle de l'agglomération



- Annexe 3 - Diagnostic territorial de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

DIAGNOSTIC

Juin 2021

# **CRTE Fécamp Caux Littoral Agglomération**

Diagnostic

# CRTE Fécamp Caux Littoral Agglomération

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	29/04/2021	
Version 2	25/05/2021	Compléments de l'Agglomération
Version finale	11/06/2021	Compléments en Cotech

## Affaire suivie par

<b>Marion TORTEROTOT – Département LAB – Unité VUUB</b>
Tél. : +33(0)2 35 68 81 14 – Fax : +33(0)7 77 20 80 40
Courrier : <b>marion.torterotot@cerema.fr</b>
Site de Grand-Quevilly – 10, chemin de la Poudrière – 76 120 Le Grand-Quevilly

## Références

n° d'affaire : 21-NC-0719

Partenaire(s) : ANCT, Fécamp Caux Littoral Agglomération

Établi par	Marion Torterotot		
Avec la participation de	Pierre Bernat-y-Vicens, Florine Pilatus, Victor Lesaulnier		
Contrôlé par	Pierre Bernat-y-Vicens		
Validé par	Pierre Bernat-y-Vicens		

---

## Résumé :

Ce document présente le portrait du territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, dans le cadre de l'élaboration de son CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>1 Démographie, changement climatique... un nouveau système à inventer</b>	<b>8</b>
1.1 Démographie et socio-économie	8
1.2 Géographie et changement climatique, exposition aux risques	9
<b>2 Bâtir les éléments de centralité profitables à tous</b>	<b>11</b>
2.1 Organisation territoriale	11
2.2 Friches à réhabiliter, espaces à requalifier	11
<b>3 Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques</b>	<b>13</b>
3.1 Tourisme	13
3.2 Economie	13
3.3 Emploi	14
3.4 Education	15
3.5 Agriculture et pêche	15
3.6 Transition énergétique	17
<b>4 La nature et la qualité paysagère pour guider l'aménagement du territoire</b>	<b>19</b>
4.1 Paysage	19
4.2 Ressource en eau et assainissement	21
4.3 Biodiversité, trame verte et bleue	21
<b>5 Accueillir au quotidien sur le territoire</b>	<b>23</b>
5.1 Logement	23
5.2 Mobilité au quotidien	23
5.3 Commerces et services	24
5.4 Santé et risques	24
5.5 Cohésion sociale (culture, sport)	25
5.6 Gestion des déchets	26

# INTRODUCTION

En accord avec la circulaire du 20 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a décidé de se doter d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, pour traduire dans un document l'ambition du projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est composée de 33 communes qui ont décidé de transcender leurs propres limites administratives pour mieux appréhender des sujets d'aménagement et de développement qui nécessitent un changement d'échelle : la transition écologique, le développement économique, l'agriculture, le tourisme, la mise en valeur du littoral, les mobilités, l'habitat, la gestion de l'eau, le commerce, les risques, le numérique...

Le diagnostic ici présent se veut synthétique afin de mettre en lumière les éléments essentiels servant le projet de territoire, en se concentrant sur les éléments concernant la transition écologique. Il s'abreuve des documents récents existants, et notamment :

- Le diagnostic du PLUi, élaboré en 2017 (PLUi approuvé en décembre 2019) ;
- Le diagnostic du PCAET, élaboré en décembre 2019 (démarche encore en cours) ;
- Le contrat de territoire de 2017-2021.

Afin d'être le plus pertinent possible en peu de pages, le diagnostic reprend l'organisation en quatre axes du PLUi, en rajoutant un axe transversal de prime abord :

1. Démographie, changement climatique... un nouveau système à inventer
2. Bâtir les éléments de centralité profitables à tous
3. Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques
4. La nature et la qualité paysagère pour guider l'aménagement du territoire
5. Accueillir au quotidien sur le territoire

Par ailleurs, la matrice ci-dessous permet de disposer d'une vision globale, selon 6 autres axes d'analyse du territoire, mais qui mettent en évidence des problématiques similaires : des atouts liés à sa géographie littorale, source de qualité de vie et vecteur touristique, à des acteurs économiques importants notamment portuaires mais également un territoire confronté à quelques difficultés notamment celle de garder les jeunes avec une offre de formation peu fournie en études supérieures, à attirer des cadres et dynamiser l'économie, qui reste essentiellement publique.

*Matrice AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces)  
issue du Schéma de développement économique et touristique*

	Opportunités	Atouts	Faiblesses	Menaces
<b>Position géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un attrait pour les territoires littoraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une <b>façade maritime importante</b></li> <li>Une <b>proximité avec des grands pôles urbains</b> (Le Havre, Rouen)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire enclavé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Baisse du pouvoir d'achat</b></li> <li>Arrivée sur le marché de <b>jeunes sans emploi ou en situation de précarité</b></li> <li>Une <b>« fuite des jeunes »</b></li> </ul>
<b>Population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cadres à la recherche d'une certaine <b>qualité de vie</b></li> <li>Une population vieillissante, une réelle opportunité <b>le développement d'une silver économie</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une population disposant d'une formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une démographie stagnante</li> <li>Une population vieillissante</li> <li>Une population moins diplômée que la moyenne nationale</li> </ul>	
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Projets structurants</b> (éolien offshore)</li> <li><b>Développement endogène</b> (IAA, tourisme...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Présence de « pépites »</b> sur des secteurs à forte valeur ajoutée</li> <li><b>Quelques gros employeurs</b></li> <li>Un tissu de <b>PME bien implanté</b> (40% ont plus de 10 ans)</li> <li>Une <b>main d'œuvre disponible</b> et moins coûteuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« <b>Economie administrative</b> » dont le moteur est la présence de la population (hôpital 1<sup>er</sup> employeur)</li> <li>Une <b>offre foncière et immobilière en saturation</b> et peu diversifiée</li> <li>Des difficultés de <b>recrutement de cadres</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarissement des fonds publics / <b>baisse de la commande publique</b></li> <li><b>Incapacité à répondre à de nouvelles demandes d'implantation</b></li> <li><b>Risque de délocalisations</b></li> </ul>
<b>Formation R&amp;D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de formations spécifiques (BTS maintenance des systèmes avec option « systèmes éoliens »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des formations professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très peu de formation d'enseignement supérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la « fuite des cerveaux »</li> </ul>
<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation des infrastructures routières</li> <li>Un port pouvant doubler son activité commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le Port, un outil majeur</b></li> <li><b>La réouverture de la ligne ferroviaire jusqu'à Fécamp</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Saturation des voies routières</b> (notamment en direction du Havre)</li> <li><b>Faible activité des aéroports alentours</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation de moins en moins facile (« bouchons », asphyxie...)</li> </ul>
<b>Attractivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>De nombreux sites à revitaliser</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Image de territoire agréable</b></li> <li><b>Principaux équipements culturels, sportifs « de base »</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Absence de marketing territorial</b> structuré</li> <li><b>Manque d'une offre culturelle +</b></li> <li>Une <b>obsolescence</b> des offres résidentielles et touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Un territoire délaissé</b> au profit d'une concurrence plus « agressive »</li> </ul>

# 1 Démographie, changement climatique... un nouveau système à inventer

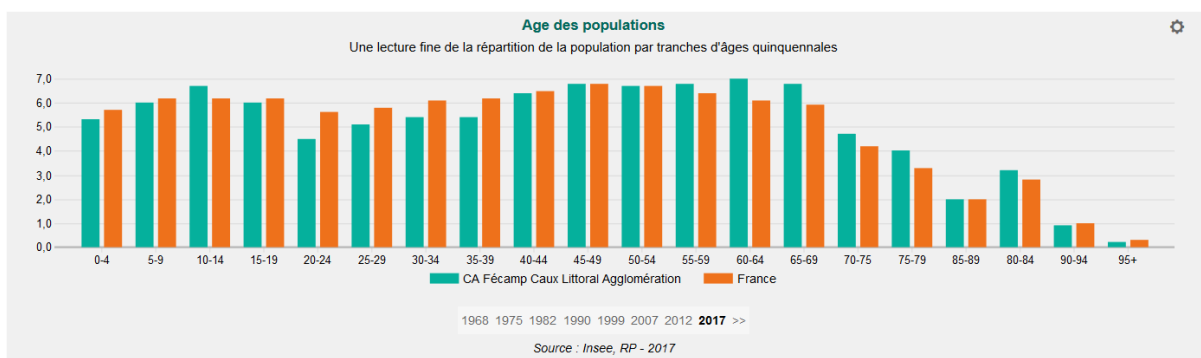
## 1.1 Démographie et socio-économie

Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (rapport de présentation, tome 1, p43), schéma de développement économique, convention ACV (p5).

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral comptait 39 525 habitants au dernier recensement, dont près de la moitié pour la seule commune de Fécamp.

Depuis 1968, la population de l'ensemble du territoire a progressé de manière régulière (de 37 879 habs en 1968 à 39 525 habs en 2014) mais hétérogène en termes de localisation : la ville-centre de Fécamp, Valmont et Yport perdent des habitants au profit des autres communes. Ce sont les communes concentrant le plus de bâtis anciens.

La population tend à vieillir un peu plus vite que la moyenne française, même si les jeunes de moins de 20 ans restent bien représentés.





La population âgée est essentiellement présente à Fécamp, Maniquerville et Sassetot-le-Mauconduit. Cette concentration s'explique par la présence de nombreux services à portée de pied et notamment une offre médicale et résidentielle adaptée (EHPAD). La population d'enfants tend, quant à elle, à diminuer dans la ville-centre, les familles présentes étant souvent des foyers précarisés (familles monoparentales en augmentation) logeant dans les quartiers de logements sociaux.

- ➔ Les franges les plus jeunes et les plus âgées sont généralement non motorisées. L'enjeu principal est donc de **proposer une offre en mobilité de qualité en alternative à la voiture** afin de ne pas être captives de leur territoire de résidence.
- ➔ La population de l'ensemble de l'agglomération pourrait tendre à se stabiliser, mais avec une augmentation du nombre de ménages liée à l'évolution des structures familiales. De plus, à Fécamp, plus de la moitié des personnes âgées sont propriétaires de leur logement et elles sous-occupent quasi systématiquement des logements de 3 pièces et plus. 10% des personnes âgées de 75 ans et plus ont un revenu qui les positionne sous le seuil de bas revenus, engendrant souvent des difficultés à entretenir et rénover son logement. L'enjeu est de **proposer une offre de logements adaptée et énergétiquement performante, notamment pour les seniors** dont un déménagement dans un logement plus petit serait à envisager.

## 1.2 Géographie et changement climatique, exposition aux risques

*Pour plus de détails, cf. diagnostic du PCAET (p251) et état initial de l'environnement du PLUi, cartographie du Cerema sur le recul du trait de côte.*

<https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=3abc36ed69a44744a3a42803a1785924>

Le territoire fécampois présente un fort relief, avec notamment deux vallées encaissées et de nombreuses valleuses. Cet aspect vallonné a de forts impacts sur l'organisation du territoire, tant en termes de **paysage et de biodiversité** (distinction franche entre vallées et plateaux) que de **mobilité** (difficultés d'autant plus importantes à promouvoir les modes actifs que le territoire est peu dense à l'exception de Fécamp) et **d'attractivité touristique** (falaises, plages de valleuses...). La communauté est située sur un vaste plateau à dominante calcaire recouvert par de limons fertiles. Si ces derniers offrent des conditions très favorables à l'agriculture, ils peuvent être soumis à des phénomènes de battance augmentant les risques liés aux ruissellements. Ils sont également très sensibles à l'érosion. Le socle calcaire exploité par l'homme et de nature friable a fortement exposé le territoire aux mouvements de terrain : cavités, carrières, éboulement de falaise, recul du trait de côte et rendu les eaux souterraines vulnérables aux pollutions.

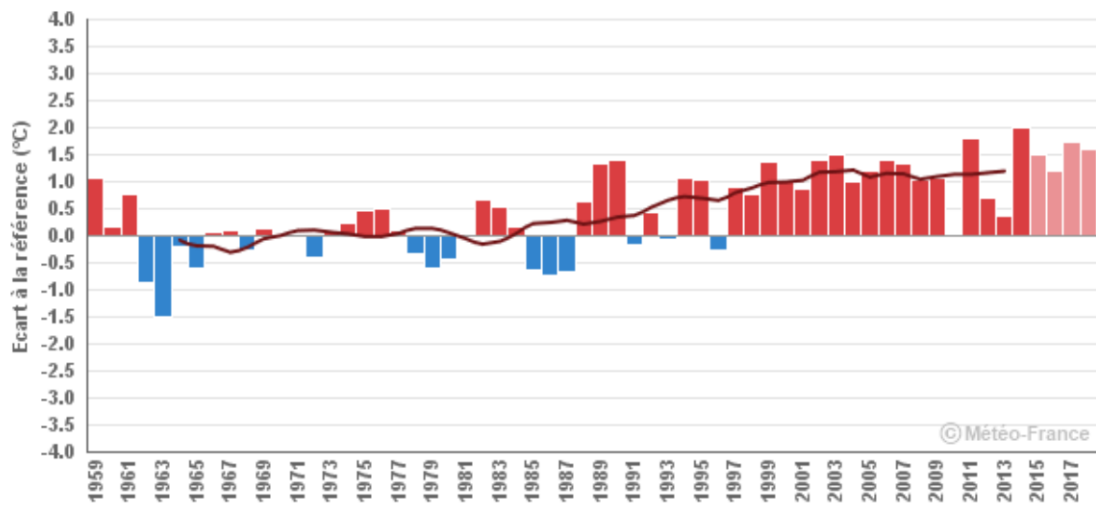
Les données de Météo France montrent que l'évolution des températures moyennes annuelles en Normandie confirment un net réchauffement depuis 1959 (environ +0,3 °C par décennie). Cela s'accompagne d'une plus grande imprévisibilité des précipitations.

Ces deux éléments combinés entraînent une augmentation de la vulnérabilité au risque d'inondation impactant habitations et infrastructures de transport (par submersion marine, notamment liée à la montée des eaux et à la présence humaine en fond de vallée, mais aussi par ruissellement, lié à des précipitations parfois très supérieures aux moyennes combinées à une imperméabilisation des sols et des pratiques agricoles intensives – érosion des sols). Plus progressif et discret qu'ailleurs, le problème du recul du trait de côte, d'environ 20m en moyenne d'ici 20 ans pose également un enjeu de relocalisation de certains biens immobiliers (quelques habitations et routes coupées, une dizaine de bâtiments remarquables...) ainsi que la perte de plusieurs hectares d'espaces naturels sensibles, parcelles cultivées et prairies.

- ➔ L'enjeu est la **prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la source** dans les nouveaux projets en réfléchissant à l'imperméabilisation des surfaces.
- ➔ Une réflexion d'ensemble sur **l'évolution de l'urbanisation au regard de l'évolution des risques** (recul du trait de côte, submersion marine...) est également à mener.



Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990  
Cap de la Hève



- Écart à la référence de la température moyenne
- Moyenne glissante sur 11 ans

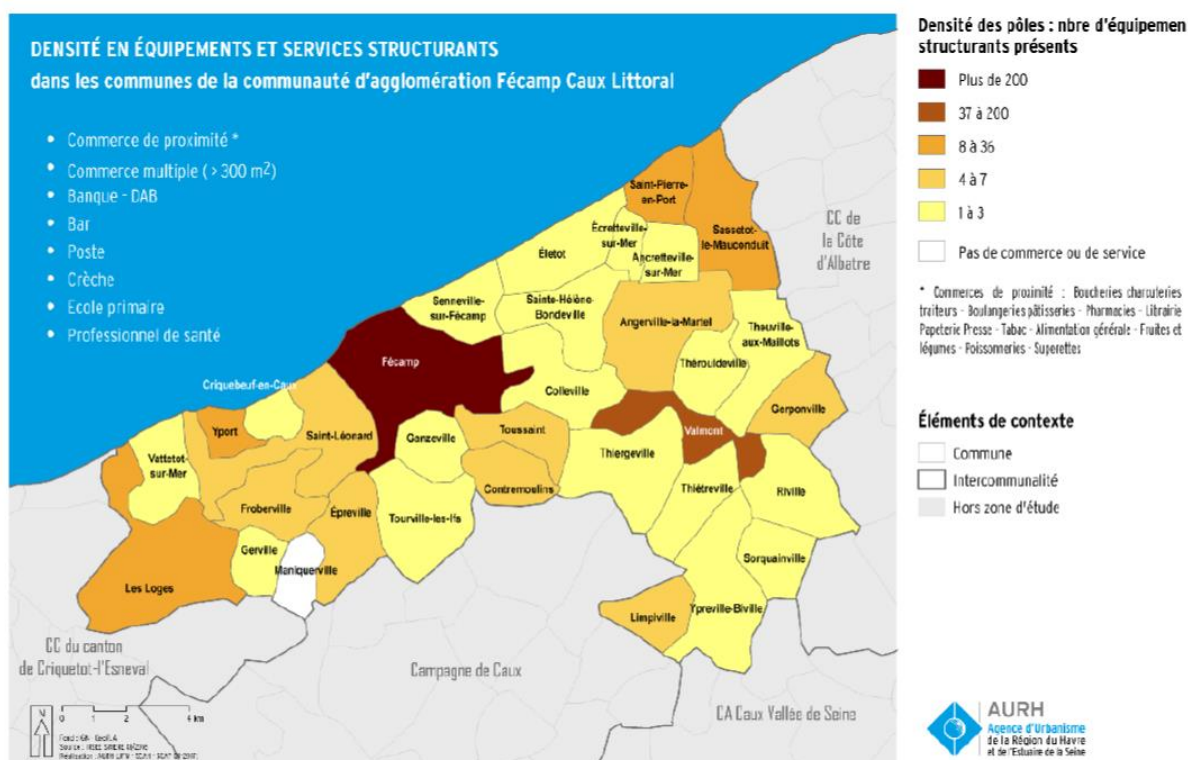
## 2 Bâtir les éléments de centralité profitables à tous

### 2.1 Organisation territoriale

Le territoire de la communauté de communes présente une organisation spatiale articulée autour de Fécamp, ville-centre (avec, en continuité urbaine, Saint-Léonard) et d'un axe Valmont-Fécamp.

Les villes de Valmont et Fécamp, à des échelles très différentes, se révèlent des centralités incontournables pour les communes qui les entourent. Par leurs fortes identités, elles représentent des repères pour le territoire intercommunal. Elles proposent un patrimoine riche, des commerces et services que l'on ne trouve pas ailleurs. Fondant leur attractivité sur des qualités distinctes et complémentaires, des ambiances particulières, elles semblent créer une tension, une attraction l'une envers l'autre : Valmont ancrée dans la vallée et le terroir, Fécamp portuaire et ouverte sur le large.

Le reste du territoire se structure autour de pôles secondaires-relais que sont : Valmont, Yport (tourisme), les Loges (relais avec Etretat), Saint-Pierre-en-Port et Sassetôt-le-Mauconduit (tourisme et commerces).



principaux enjeux identifiés sont :

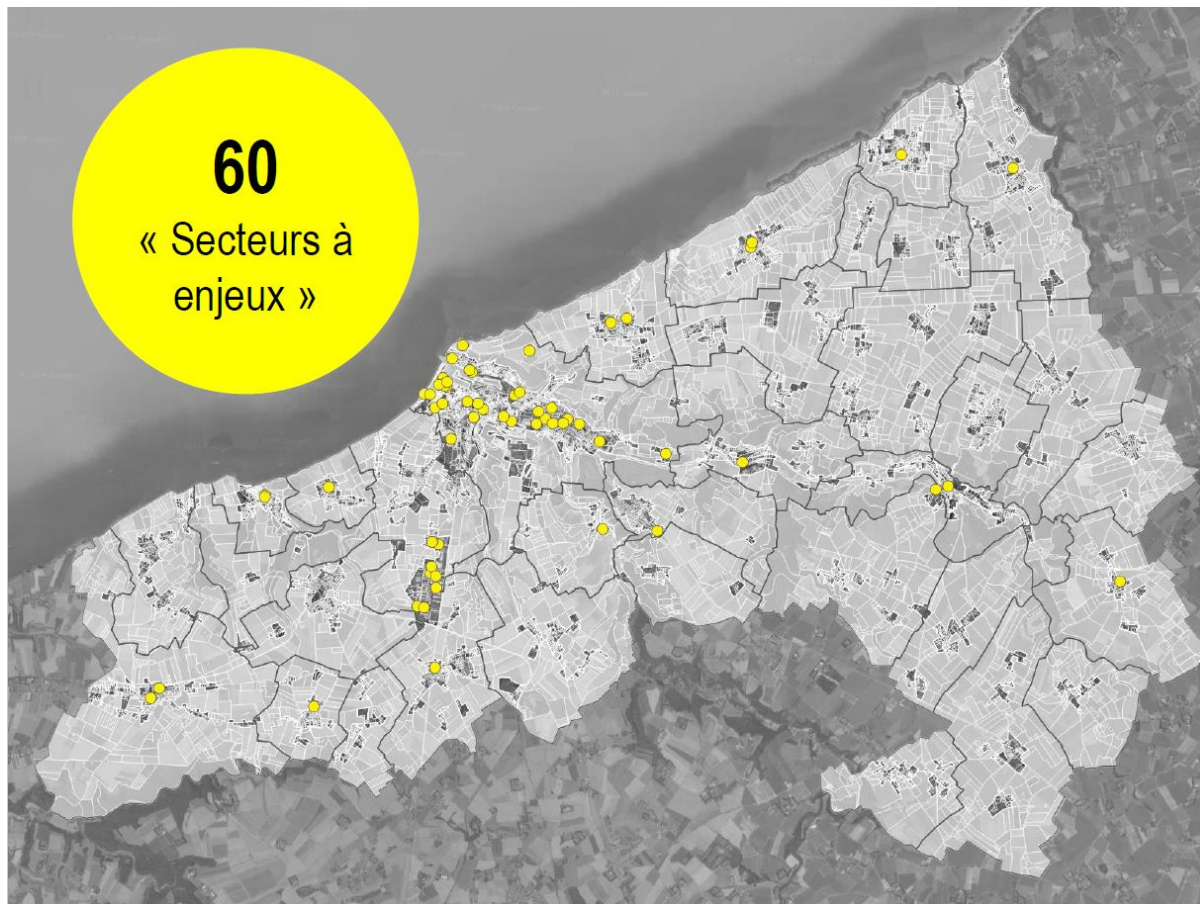
- ➔ **maîtriser les extensions urbaines** afin à la fois d'affirmer Fécamp comme cœur d'agglomération (par un accueil privilégié des services, commerces et entreprises dans un tissu déjà constitué) et l'axe Fécamp-Valmont comme un axe structurant et séquencé, support notamment de la véloroute du lin.
- ➔ de proposer des reconfigurations de Fécamp, tant **en réutilisant à bon escient les friches urbaines qu'en réaménageant les espaces et équipements publics** pour qu'ils soient plus confortables et favorisent les modes actifs, laissant une plus grande part aux espaces végétalisés et favorisant l'appropriation de ces espaces par les habitants.

### 2.2 Friches à réhabiliter, espaces à requalifier

Comme la plupart des espaces urbanisés, la CAFCL est confrontée à la présence de nombreuses friches. Au-delà de la gêne qu'elles occasionnent (positionnement souvent en tissu urbain constitué, gênant la perméabilité de la ville et sa vitalité), l'injonction nécessaire à s'orienter vers le ZAN (zéro artificialisation nette) rend incontournable leur réhabilitation.

Une stratégie foncière ambitieuse de réhabilitation d'anciennes friches est en cours (sur Fécamp notamment : espace Dunant, espace Jules Ferry, la Mâtüre, la presqu'île du Grand Quai, l'hôpital...).

*Carte des secteurs à enjeux identifiés dans la stratégie foncière de la communauté.*



La reconversion de ces friches est à la fois à destination de logement ou pour des activités économiques. La difficulté réside dans les surcoûts importants liés à la dépollution de ces sites et les difficultés logistiques liées à un accès souvent compliqué dû à une implantation généralement en centre urbain. Les entrepreneurs privés ont rarement les reins suffisamment solides pour porter le projet seul et les seuls projets qui voient le jour à l'heure actuelle sont, via le programme Action Cœur de Ville, des actions essentiellement centrées sur le logement et portées par des bailleurs sociaux.

- L'enjeu est donc d'apporter le soutien nécessaire aux acteurs de l'aménagement du territoire, afin de répondre collectivement à l'ambition de reconquérir ces espaces.
- À cette problématique s'ajoute celle de la requalification d'espaces publics qui ont été modifiés à la marge ces dernières décennies et méritent aujourd'hui un projet d'ensemble afin de les adapter aux enjeux actuels, notamment de développement des modes actifs.

### 3 Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques

#### 3.1 Tourisme

*Pour plus de détails, cf. notamment le PADD du PLUi*

Le territoire, fort de son authenticité et en particulier au travers du site exceptionnel que constitue le Grand Site Falaise d'Etretat, de son histoire tournée vers la mer et de son patrimoine (naturel et bâti), est en capacité de se constituer en une véritable destination touristique. La réflexion est notamment en cours pour favoriser l'itinérance douce, identifiant l'axe de la vélo route du lin dans la vallée de la Valmont : un des objectifs est de favoriser encore plus la dimension environnementale de cet axe, en liaison avec les professionnels du tourisme et agricoles présents dans un rayon proche de celle-ci (5km).

Les défis reposent sur :

- ➔ le développement de l'offre touristique (diversification des activités, **parcours thématiques notamment liés aux circuits courts**, hébergements, montée en gamme et professionnalisation des acteurs du tourisme) ;
- ➔ l'inscription dans les réseaux et parcours de la Côte d'Albâtre : **alternatives à la voiture individuelle à favoriser**, notamment ferroviaire et cyclotourisme ;
- ➔ le développement d'une stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire, en lien avec le Pôle Métropolitain.

#### 3.2 Economie

*Pour plus de détails, cf. schéma de développement économique et diagnostic du PLUi (tome 1, p93)*

Avec ses 19000 habitants, Fécamp est le deuxième pôle d'équipements de l'arrondissement après Le Havre. La ville structure le territoire des Hautes Falaises, rural et agricole. L'activité touristique est importante mais ne doit pas masquer l'activité agricole prospère et une zone maritime. Avec 8000 emplois environ, soit 3/4 des emplois de l'agglomération, Fécamp constitue le moteur du développement local du territoire.

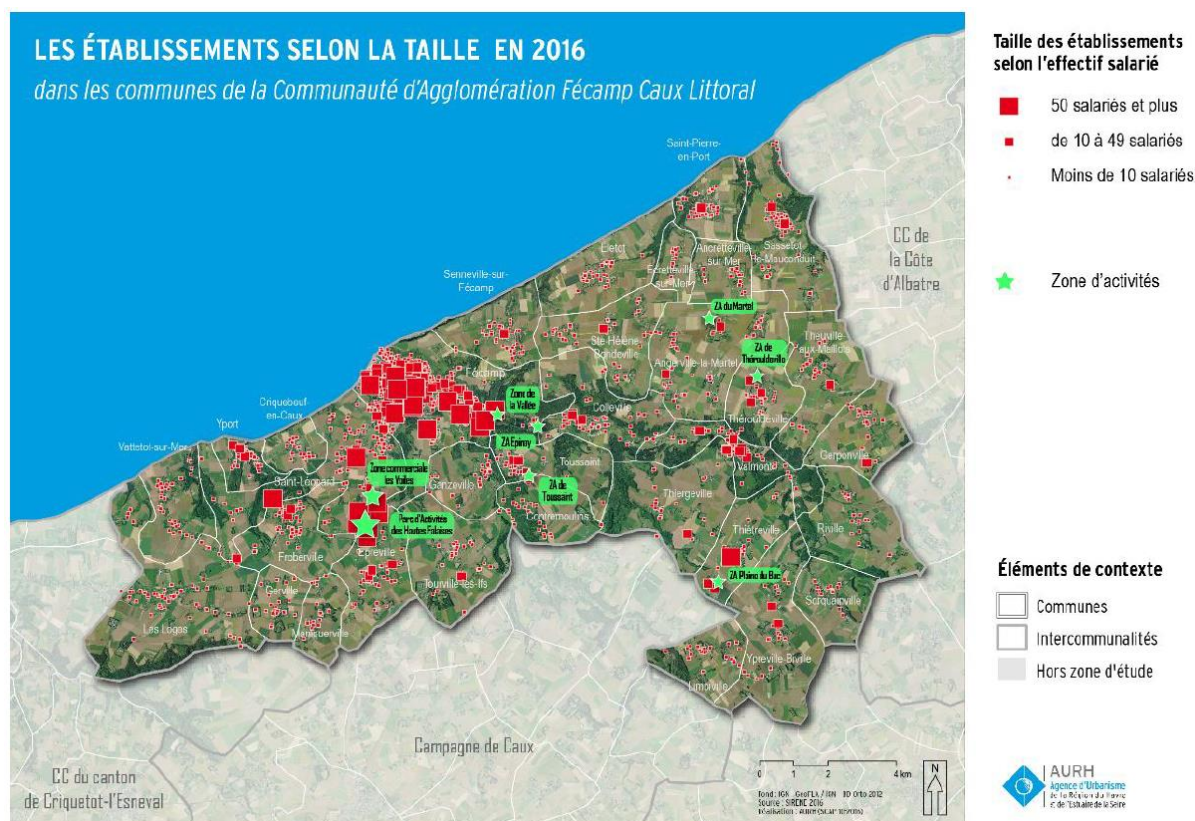
Son économie, historiquement liée au port, à la construction navale et la pêche notamment, est aujourd'hui plus tournée vers les services (tertiaire, production d'énergie notamment avec l'éolien). Le port reste cependant un lieu de concentration de l'activité économique et touristique (plaisance, pêche, commerce), mais dont l'articulation avec le reste de la ville serait à consolider.

La majorité des établissements économiques sont de petites entreprises (environ les 2/3). Le tissu est dynamique (près de 150 création d'entreprises/an en moyenne), majoritairement dans la sphère touristique (commerce, transport, hébergement et restauration). Les principaux employeurs du territoire appartiennent à la sphère publique (centre hospitalier, commune de Fécamp, CCAS).

Les établissements employant plus de 100 salariés sont pour beaucoup situés au niveau du port et dans les zones d'activités environnantes de la ville centre, en particulier le Parc d'Activité des Hautes Falaises. Les entreprises du centre-ville de Fécamp, principalement des commerces, souffrent d'une excentration par rapport au pôle attractif plage-port, du fait de la topographie et de la grande place donnée à l'habitat dans ce secteur.

Au-delà de leur emplacement, les commerces et les fonds de commerce souffrent d'un problème de dimensionnement et d'organisation, typique des bâtiments issus de la Reconstruction. Les locaux sont souvent de trop petite taille, avec des logements au-dessus, souvent vacants, et un accès commun entre les deux.





- ➔ L'enjeu est d'optimiser l'offre de locaux à vocation économique (et de logement) pour accueillir de nouvelles entreprises (et les cadres y afférant). Cela passe notamment par une restructuration des fonds existants pour retrouver des locaux commerciaux plus grands et des accès spécifiques pour les logements.
- ➔ L'enjeu est aussi de mieux articuler les liens entre port-plage et ville, à Fécamp.
- ➔ L'enjeu est aussi de proposer des lieux de travail différents, adaptés aux nouvelles modalités de travail (entrepreneuriat, start-up, télétravail...) avec le développement de tiers-lieux (action portée par le Pôle Métropolitain).
- ➔ L'économie circulaire est également un sujet à développer, déjà en identifiant mieux ce qui existe déjà sur le territoire (au-delà des circuits courts alimentaires évoqués dans la partie Agriculture) et de favoriser les initiatives.

### 3.3 Emploi

Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (tome 5), enquête Besoins en main d'œuvre et offres d'emploi diffusées en 2019 (Pôle emploi)

La population active de la CA Fécamp Caux Littoral s'établit à 17 399 individus en 2015. Celle-ci est restée stable entre 2010 et 2015 (+ 47 actifs). La part d'actifs dans la population totale a progressé entre 2010 et 2015. Le nombre des actifs ayant un emploi a cependant diminué durant cette période tandis que celui des chômeurs a progressé de près de 20%.

Au nombre de 6 588 individus en 2015 (environ 45% de la population totale), la population inactive a quant à elle diminué de façon significative entre 2010 et 2015 (- 8,4 %), notamment les retraités et autres inactifs tandis que la catégorie élèves/étudiants progressait d'environ 3%.

Le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. Les écarts entre les taux d'activité et d'emploi sont une expression de l'importance du chômage. Ils font apparaître pour la CA Fécamp Caux Littoral :

- un chômage bien plus important pour la population féminine et cela à tous les âges ;
- un chômage affectant les jeunes de moins de 25 ans, pour les hommes et bien plus encore pour les femmes.

Comme pour les équipements, c'est la ville de Fécamp qui regroupe la majorité de l'emploi (64%) au niveau intercommunal. Valmont se distingue également avec plus de 400 emplois, notamment dans les services. Si l'on considère les emplois pourvus

de la CA Fécamp Caux Littoral selon leur fonction, le tiers concerne des services essentiels au bien vivre de la population résidente.

22,9% des établissements du bassin prévoient de recruter en 2019, soit une propension en baisse d'1,0 point par rapport à 2018 et toujours en dessous de la moyenne régionale (25,7%). 48% des embauches sont jugées difficiles à pourvoir, soit une proportion un peu inférieure à la moyenne régionale (50%) et en hausse par rapport à 2018 (42%). 39% des besoins de recrutement sont saisonniers, c'est la quatrième plus forte proportion de la région (27% en moyenne normande).

Dans ce bassin, les besoins recensés émanent essentiellement d'établissements liés au tourisme (17,9% contre 5,7% en région) ou à la construction (15% contre 7% en région).

Le Havre Seine Métropole est la destination de plus d'un tiers des actifs travaillant à l'extérieur de l'intercommunalité. La CC Côte d'Albâtre est quant à elle la destination de 14 % des actifs occupés habitant la CA de Fécamp. Au nombre de 3 134 déplacements, le flux d'actifs en provenance de l'extérieur venant travailler dans l'intercommunalité de Fécamp est inférieur à celui des actifs sortants.

- ➔ L'enjeu est d'assumer le lien avec Le Havre Seine Métropole, qui est la destination de plus d'un tiers des actifs travaillant à l'extérieur de l'intercommunalité. De même avec la CC Côte d'Albâtre, qui est quant à elle la destination de 14 % des actifs occupés habitant la CA de Fécamp.

### 3.4 Education

*Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (tome 5), schéma de développement économique*

La population de l'agglomération est plus faiblement diplômée que la moyenne française, les catégories socio-professionnelles supérieures sont sous-représentées. Le nombre de personnes fécamptoises de 15 ans ou plus sans diplôme est de 5 points supérieur à la moyenne départementale. L'absence de structures d'enseignement supérieur provoque une « fuite des cerveaux » à partir de 20 ans, vers des agglomérations mieux équipées. Il existe cependant des filières de formation professionnelle (CAP, BEP...), une école infirmière et des formations créées dans les Lycées du territoire.

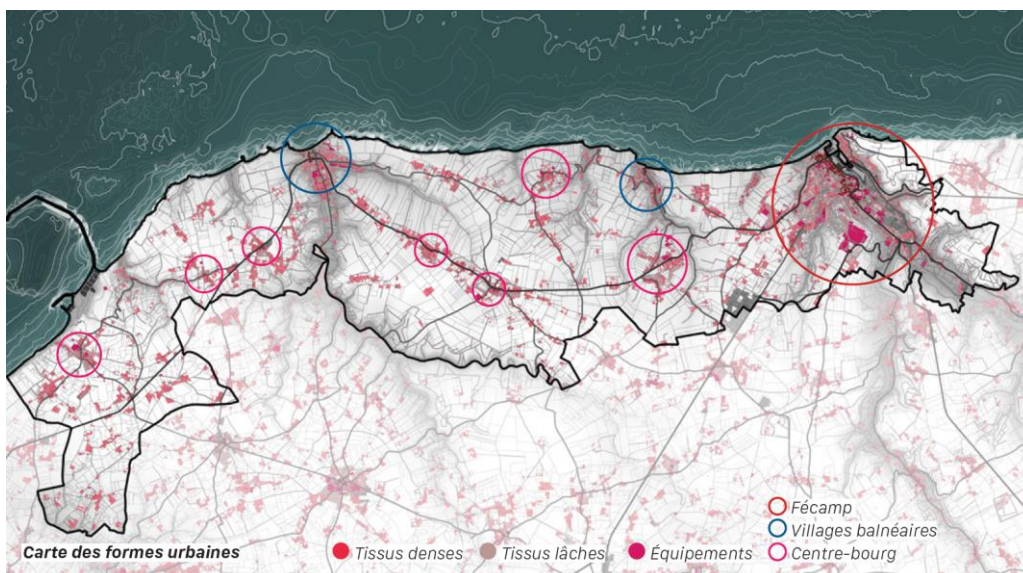
- ➔ L'enjeu est de **développer une offre de formation ciblée sur les thématiques porteuses** comme les énergies renouvelables, poursuivre la démarche du GPECT.

### 3.5 Agriculture et pêche

*Pour plus de détails, cf. lettre de candidature à l'AAP du PNA (programme national pour l'alimentation)*

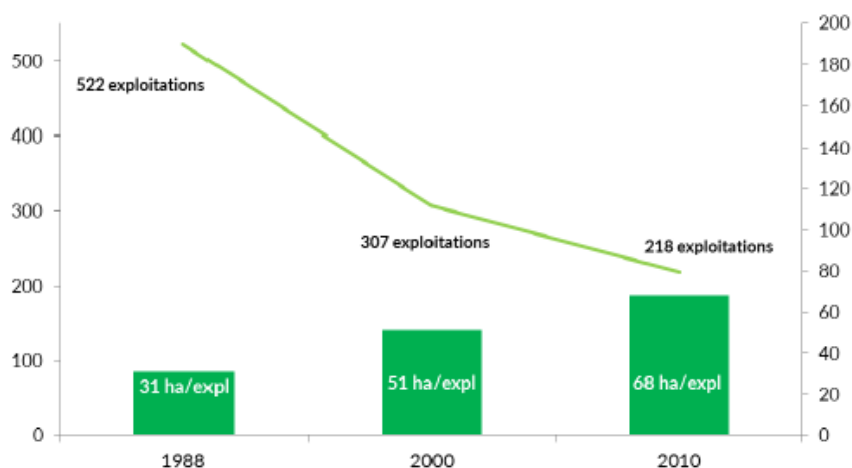
L'agriculture, omniprésente sur le plateau, bénéficie de sols aux qualités agronomiques favorables, mais soumis à l'érosion et au lessivage, dus aux intempéries et aux pratiques agricoles intensives. Ces sols fertiles sont également menacés par l'extension des villes et villages, notamment le long des axes routiers.





Sur l'ensemble du territoire de la Communauté, les espaces agricoles occupent un peu moins de 16 000 hectares en 2009, soit 74% du territoire (66% de surfaces déclarées à la PAC et 8% de surfaces agricoles non déclarées - prairies mises en valeur par des activités de loisirs, des activités équestres, maraîchères...). Données 2019 (AURH) : surfaces agricoles = 79% du territoire... ! Données issues du Plan Paysage (mais d'où précisément ?) : surfaces agricoles = 64% du territoire (en 2021 ?). Les grandes cultures représentent une part importante de l'activité agricole et occupent plus de 60% des surfaces exploitées. Les cultures industrielles (17% soit 2 fois plus que la moyenne départementale) correspondent à la culture de la betterave sucrière, du lin et des pommes de terre. Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes. En 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué de 58%. Dans le même temps la surface par exploitation a plus que doublé (119% d'augmentation). Précisons que ce phénomène n'est pas propre à la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral mais s'observe sur tout le territoire national.

*Évolution du nombre d'exploitations et de leur SAU entre 1988 et 2010*  
*Source : Diagnostic agricole - Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral*



L'actualisation des données (2017) permet d'observer un phénomène de **conversion progressive des élevages vers des systèmes en grandes cultures**. En 1988, les terres labourables représentaient 61% des surfaces agricoles, contre 78% en 2017, soit une hausse moyenne de 71 ha par an. Ainsi les espaces de prairies sont retournés au profit de grandes cultures, plus rémunératrices.

D'autre part, on note **peu de productions agricoles sur le territoire sous signes de qualité** ; pas d'exploitation IGP, AOP ou Label Rouge, et seulement 4 exploitations en agriculture biologique. L'enjeu de qualification des productions agricoles du territoire est ainsi flagrant.

Le territoire est également fortement marqué par les activités liées à la pêche. A ces logiques « ville/campagne » s'ajoutent ainsi la dualité générée par deux identités culturelles fortes : le « monde de la mer », se regroupant dans les quelques vallées

percées sur la côte de falaises, en particulier autour du port de Fécamp, et le « monde de la terre », se caractérisant par des activités plus agricoles implantées dans les territoires de plaines de l'arrière-pays, également porteur d'une identité forte (clos masures). Ces deux mondes sont reliés par les deux vallées formées par les rivières de Valmont et Ganzeville, qui jouent le rôle de traits d'union entre ces deux espaces.

Par ailleurs, la communauté est dans une démarche d'élaboration d'un Projet alimentaire territorial, afin de garantir la pérennité de l'agriculture et une certaine autonomie alimentaire par le développement d'une alimentation locale, de saison et de qualité, accessible à tous. Il est aussi l'occasion de renforcer le lien urbain-rural sur le territoire et l'interconnexion entre les espaces littoraux, les vallées et plateaux autour d'un même projet.

Le territoire est aussi impliqué dans le développement de la filière pêche au travers du FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche). En effet, l'Agglomération est gestionnaire depuis 2017 de ces fonds pour inciter et encourager les acteurs de la filière à mettre en œuvre des projets et actions favorisant l'évolution de cette filière dans une dimension à la fois économique mais aussi environnementale et sociétale. Cette démarche a permis de mettre en exergue l'importance de développer des liens entre l'arrière-pays à dominante rurale et le pôle urbain et périurbain situé en front de mer.

Les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic agricole réalisé dans le cadre du PLUI (2019), sont les suivants :

- ➔ Optimiser la gestion du foncier
- ➔ Maintenir l'élevage
- ➔ Conforter les entreprises en lien avec l'activité agricole
- ➔ Accompagner les projets agricoles répondant aux attentes sociétales (qualité des produits, cadre de vie, transition énergétique et développement numérique...)
- ➔ Favoriser les relations entre agriculteurs et non agriculteurs.

### 3.6 Transition énergétique

*Pour plus de détails, cf. PCAET.*

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), en cours de construction, permettra de définir les grandes orientations en la matière et d'anticiper les obligations liées à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Toutefois, d'ores et déjà, les quelques axes suivants peuvent être cités :

#### 1) Rénovation énergétique

- **La précarité énergétique constitue un enjeu** pour le territoire, même si la CAFCL présente une moyenne inférieure à celles observées aux échelles départementale et régionale. En effet, comme présenté ci-dessus le vieillissement de la population va de pair avec une diminution de la taille des ménages (conforme à la moyenne française) et donc des coûts fixes en hausse rapporté aux nombres de personnes dans le ménage. Cette précarité concerne la consommation du bâtiment mais aussi les coûts liés à la mobilité.

- Concernant plus largement les **consommations énergétiques des bâtiments**, le secteur résidentiel est fortement consommateur d'énergie. Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 46% de la consommation énergétique en France et 25% des émissions de gaz à effet de serre. La définition d'un schéma directeur de l'immobilier pourrait permettre de définir une stratégie territoriale d'investissement et de rénovation des logements. La récente approbation du décret dit tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire) va imposer des réductions fortes à court terme sur les bâtiments tertiaires de plus de 1000m<sup>2</sup>. Un lien pourrait être fait avec ce schéma directeur immobilier.

- En matière de mobilité, les **déplacements en voiture** sont très consommateurs d'énergie et aussi très émetteurs de polluants et de GES. Des réflexions sur des mobilités plus durables et plus actives, qu'il s'agisse de déplacements du quotidien ou de tourisme, sont désormais possible avec la prise de compétence récente « mobilité » par la collectivité.

- **Le secteur agricole** est le 3<sup>e</sup> secteur énergivore de l'agglomération. Il est également source d'émissions importantes de GES (2<sup>e</sup> secteur) et de polluants atmosphériques (ammoniac).

Les enjeux sont donc :

- ➔ de favoriser la performance énergétique des bâtiments (logements, tertiaires, ERP...);
- ➔ de limiter les émissions de GES et de polluants issus des déplacements automobiles et du secteur agricole.

## 2) Production d'énergie durable

La production d'énergie d'origine décarbonée constitue également un enjeu fort pour le territoire engagé dans une transition écologique.

- En particulier, il est à noter la présence du deuxième parc éolien en création en France. Le projet se compose de 71 éoliennes en mer pour une puissance totale d'environ 500 MW, localisées entre 13 et 22 km au large de Fécamp, sur une surface globale de 60 km<sup>2</sup>. La production envisagée équivaut à couvrir l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes, soit plus de 60% des habitants de Seine-Maritime.

- La méthanisation, liée à la collecte de bio-déchets : D'ici 4 ans, l'agglomération Fécamp Caux Littoral aura via les unités de méthanisation en service et en projet une production de gaz vert nécessaire à la consommation actuelle du territoire.

- hydrogène

- ➔ L'enjeu est de développer l'autonomie énergétique de la CAFCL et l'utilisation locale de cette énergie produite localement.

## 4 La nature et la qualité paysagère pour guider l'aménagement du territoire

### 4.1 Paysage

*Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (tome 5), Plan Paysage (rendu en juin)*

Le territoire de Fécamp Caux Littoral Agglo est caractérisé par le paysage dominant du Pays de Caux, offrant de vastes dégagements visuels, essentiellement dominé par les espaces agricoles. A l'ouest, le spectacle des falaises caractérise le paysage du Caux Maritime. Enfin, paysage plus intimiste du territoire, les vallées (celle de Valmont principalement) et valleuses cumulent les fonctions et les enjeux : patrimoine, aménagement, risques, etc.

Le tourisme balnéaire est un atout majeur pour le territoire, les panoramas sur le littoral font l'identité du territoire. Le patrimoine architectural et historique du territoire est aussi très apprécié des visiteurs et est également reconnu. Ainsi le centre de Fécamp dispose d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et la ville dispose du label Pays d'Art et d'Histoire. Plus globalement le territoire comprend de nombreux sites classés ou inscrits pour leurs qualités patrimoniales et paysagères ainsi que de nombreux monuments historiques.

Emblèmes du paysage du Pays de Caux, les clos-masures sont très présents sur le territoire et notamment sur les plateaux. Ces structures agricoles, dont les éléments naturels qui les composent jouent un rôle important dans la trame verte et bleue, ont localement permis de créer des microclimats plus favorables à l'humain (abri contre les vents dominants grâce aux haies, mare servant de régulateur thermique...), organisent des coupures et des transitions entre espaces urbanisés et naturels et abritent également un patrimoine architectural considérable. Avec la transformation et la modernisation des exploitations agricoles, ces structures ont évolué et ont tendance à disparaître faute d'usage adéquat et d'entretien. Les principales voies de circulation, la RD940, la RD926 et la RD925 ont également favorisé un développement linéaire à proximité de Fécamp.

Enfin, pour plusieurs bourgs, ce sont les hameaux isolés qui ont connu un développement important.

- ➔ Un des enjeux est donc de contenir l'urbanisation en contact frontal avec les espaces agricoles ou naturel, et de **recréer des transitions paysagères**. Les clos-masures et prés vergers qui constituaient une ceinture verte et nourricière à une certaine époque sont des modèles à préserver et perpétuer.
- ➔ L'enjeu est également de **préserver les points de vue sur la mer**, menacés par l'urbanisation linéaire le long des départementales.

### **Zoom sur : Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre**

Le Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre s'étend sur 13 communes (Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap-d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Leonard, Vattetot-sur-Mer, Yport) réparties sur les deux intercommunalités que sont la communauté d'agglomération Fécamp-Caux-Littoral et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Trois sites classés sont présents sur ce territoire :

- Site classé de la Valleuse de Bruneval : 315 hectares
- Site classé de la Côte d'Albâtre : 1 180 hectares
- Site classé de Notre Dame du Salut à Fécamp Cap Fagnet : 10 hectares

La démarche Grand Site, dont le Département de la Seine-Maritime est, depuis 2017, la structure de gestion, doit répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation et poursuit trois objectifs :

- restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

**La labellisation Grand Site de France est visée** et traduite dans les exigences suivantes :

- excellence paysagère et environnementale ;
- leviers de développement local, favorisant une dynamique de territoire ;
- contribution au rayonnement des politiques environnementale, culturelle, touristique et de développement durable de la France.

Le dossier de l'opération grand site falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre a été présenté à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages à Paris (CSSPP) le 23 mai 2019 pour validation par le ministère.

Le programme d'actions du grand Site entre maintenant dans sa phase opérationnelle. Parmi les actions engagées, le « **Schéma des Itinérances et Mobilités Douces** » a été décidé par les collectivités. La fréquentation sans cesse en hausse du site classé contribue malheureusement à sa détérioration. Ce schéma a pour objet un meilleur accueil des visiteurs en préservant le site. Il participe au développement, à l'amélioration de l'accessibilité des sites de visite. Les actions du Schéma des Itinérances et Mobilités Douces contribuent à la qualité de vie des habitants sur ce Grand Site habité.

## 4.2 Ressource en eau et assainissement

*Pour plus de détails, cf. état initial de l'environnement du PLUi*

Territoire château d'eau dont les nappes alimentent également une partie de l'agglomération havraise, la distribution en eau potable est gérée par six syndicats, chacun gérant un ou plusieurs forages.

Les différentes ressources en eau présentent des vulnérabilités et vont nécessiter des politiques spécifiques :

- Pour les eaux souterraines : les nappes sont vulnérables à la pollution car la présence de réseaux karstiques (friables et exploités par l'Humain) assure un drainage rapide des eaux pluviales qui se chargent de résidus de pesticides ou d'hydrocarbures. La vulnérabilité des nappes aux pollutions diffuses a entraîné la désignation de trois captages Grenelle prioritaires.
- ➔ L'enjeu est de **généraliser la mise en place d'aires de protection de captage**.
- Pour les eaux de surface : la vulnérabilité aux pollutions diffuses par la présence de matières en suspension du fait du risque ruissellement / érosion présent sur le territoire. Deux cours d'eau remarquables méritent une attention particulière à ce sujet : la Valmont et la Ganzeville.
- ➔ L'enjeu est de **maintenir les ripisylves existantes** pour préserver habitats, espèces et en même temps **préserver la qualité de l'eau** (filtre contre les pollutions diffuses agricoles) et lutter contre l'érosion des berges.
- ➔ Par ailleurs **au plan quantitatif**, le territoire étant soumis aussi à des pressions touristiques en été, l'un des enjeux sera de **veiller à l'équilibre des besoins** : ne pas surexploiter localement les eaux souterraines afin de ne pas créer de conflits entre les usages et de ne pas engendrer de déficits dans les débits des cours d'eau dépendant de la résurgence des nappes.

En matière d'**assainissement**, l'assainissement non collectif des habitations représente une part importante des rejets potentiels au niveau des bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville.

- ➔ L'enjeu est de **veiller à la conformité des installations**.
- ➔ L'assainissement collectif doit également être modernisé : séparation des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales afin de minimiser les surcharges au niveau des stations de traitement.

## 4.3 Biodiversité, trame verte et bleue

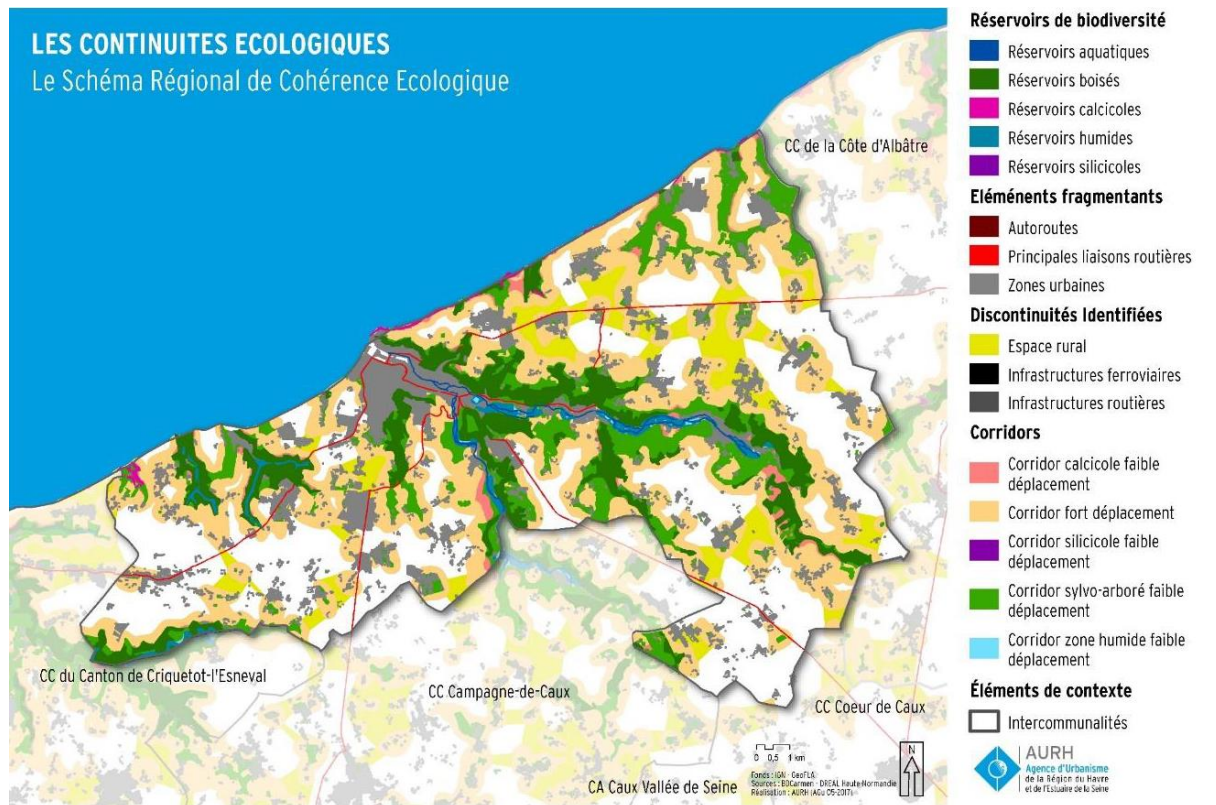
*Pour plus de détails, cf. état initial de l'environnement du PLUi et diagnostic du PLUi (tome 5)*

La richesse naturelle du territoire est liée aux différents types de milieux présents.

- Le littoral est composé d'une mosaïque de milieux depuis la partie marine en passant par le cordons de galets jusqu'aux pelouses aérohalines coiffant les falaises. Plusieurs espèces rares et protégées y trouvent refuge, notamment d'importantes colonies d'oiseaux. Le littoral est menacé par l'érosion et le recul du trait de côte.
- S'ouvrant sur le littoral, les vallées et valleuses du territoire présentent elles aussi un patrimoine floristique et faunistique important. Si les vallées sont caractérisées par la présence de deux cours d'eau : la Valmont et la Ganzeville auxquels est associé un cortège d'espèces inféodées aux milieux aquatiques d'eau douce, l'ensemble de ces reliefs concentrent les prairies humides du territoire. La présence de boisement sur les coteaux parfait la complémentarité des milieux des vallées et valleuses.
- Les plateaux du territoire accueillent une biodiversité dite ordinaire grâce aux différentes structures paysagères présentes et notamment les clos-masures. Ainsi les prairies, les talus, les alignements d'arbres, les haies, les vergers et les mares forment des îlots naturels pour de nombreuses espèces.

La richesse écologique du territoire est soulignée par de nombreux périmètres de protection et d'inventaire dont les trois sites Natura 2000 sont les plus emblématiques : deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces sites comprennent de nombreux habitats et espèces patrimoniales protégées au niveau européen.





Le littoral, les vallées et vallonnes du territoire forment à la fois les principaux réservoirs et les **principaux corridors de la trame verte et bleue du territoire**. Sur les plateaux, les clos-masures et leurs structures naturelles caractéristiques constituent des corridors en pas japonais.

Les zones urbanisées et les espaces agricoles constituent les principaux obstacles à la trame verte et bleue du territoire. L'enjeu est d'assurer la continuité de la trame verte et bleue (TVB) :

- **Limiter les coupures liées à l'urbanisation et renforcer les corridors écologiques**, pour l'instant en pas japonais, notamment sur le plateau.
- **Maintenir les continuités écologiques en fonds de vallée**, notamment les zones humides.



## 5 Accueillir au quotidien sur le territoire

### 5.1 Logement

*Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (tome 5)*

Le parc de logement de l'agglomération Fécamp Caux Littoral est constitué de 21 083 logements en 2016 (données Insee, RP 2011 2016). Globalement, le parc de logement est majoritairement composé de résidences principales (82%, contre 82% pour la région Normandie) dont le nombre progresse régulièrement (+12% depuis 1999 ; +5% depuis 2012). Sur ces 17 292 résidences principales, 10 200 sont des occupées par leurs propriétaires.

Le parc de résidences secondaires et logements occasionnels représente 10,1 % du parc de logements (contre 9,9% pour la région Normandie). Les résidences secondaires sont très représentées dans certaines communes du littoral.

Le parc est relativement ancien (la moitié des logements a été construit entre 1946 et 1990). L'habitat pavillonnaire est majoritaire, il représente 70 % du parc de logements de l'agglomération. En conséquence, les grands logements (4/5 pièces) représentent près de 70 % du parc, dont 60% sont sous-occupés (à l'échelle de l'agglomération, 67% des ménages sont constitués d'une ou deux personnes). Par ailleurs, 7,9% des logements sont vacants (contre 8,1% en région Normandie). En 2015, la vacance des logements concerne 7,8% du parc de l'agglomération soit 1 646 logements. Globalement, depuis 2010 la vacance a progressé de 14% sur le territoire de l'agglomération. Les logements vacants sont principalement les petits logements, souvent anciens (Fécamp, Valmont, Saint-Pierre-en-Port, Yport). La détente du marché a eu pour effet de fragiliser la fraction la plus inadaptée du parc : les petits logements anciens.

Le parc privé dégradé n'est pas surreprésenté à l'échelle de l'agglomération, ni à l'échelle de la ville de Fécamp (Respectivement 4,1% et 4,7% des résidences principales). Cependant, 75% des logements signalés se trouvent sur la commune de Fécamp, principalement au niveau de la Bénédicte, du Val aux Clercs et de Saint Benoit/Saint Ouen. Ces secteurs se situent à l'extérieur de l'OPAH-RU réalisée entre 2009 et 2014 qui n'a pas atteint l'intégralité des objectifs fixés (seuls 19% des enveloppes prévisionnelles ont été consommés dans le temps de la convention).

Au cours des dix dernières années, 1 986 logements ont été construits dans le territoire, soit une moyenne annuelle de 200 logements. Ce rythme de construction est en diminution (230 logements/an entre 2000 et 2007 ; 150 logements/an depuis). La construction a été plus particulièrement soutenue dans la périphérie de Fécamp. À l'échelle de l'ensemble du territoire, l'individuel représente 62% de la construction. Il est à noter que le marché est très local puisque la majorité des ménages qui construisent dans l'intercommunalité est originaire du territoire.

Les enjeux sont :

- ➔ De **limiter l'étalement urbain** hors des centres déjà construits ;
- ➔ De **rénover le bâti ancien** pour le remettre au goût du jour (qualité énergétique, taille et organisation des logements, notamment les accès).

### 5.2 Mobilité au quotidien

Les franges les plus jeunes et les plus âgées de la population (particulièrement représentées dans la CAFCL) sont généralement non motorisées. Elles ont donc besoin d'une offre alternative de qualité afin de ne pas être captives de leur territoire de résidence.

Ceci est particulièrement vrai pour les personnes résidant dans les communes les plus rurales de l'agglomération et qui ont donc besoin de se déplacer relativement loin pour accéder aux services.

Pour les personnes résidant en milieu urbain, l'important est de favoriser des cheminements en modes actifs de qualité (principalement piétons), afin de permettre une indépendance pour des déplacements courts, en toute sécurité.

- ➔ L'un des enjeux sera de s'appuyer sur la prise de compétence récente en matière de mobilité au titre de la loi LOM pour définir une stratégie territoriale en la matière.
- ➔ L'enjeu sera également de développer les mobilités cyclables et électriques, à l'échelle du Pôle Métropolitain.

## 5.3 Commerces et services

De nombreuses actions sont mises en place à Fécamp dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville : plateformes numériques, référent commerce, recherches de partenaires sur les nouvelles formes de gestion de commerces, accueil des commerçants, commerce partagé, mise en relation BtoB, observatoire du commerce en partenariat avec chambre de commerce (anticipation des reprises)...

Les enjeux sont :

- développer une autre forme de commerce que des fonds avec des baux classiques ;
- conforter l'existant (aider à la numérisation notamment) ;
- favoriser l'embellissement des vitrines et des façades de commerces pour améliorer la qualité du cadre de vie. Les financements de l'Etat Fisac s'étant arrêtés, un des enjeux est la recherche de financements pour permettre ces actions.

## 5.4 Santé et risques

*Cf. convention ACV (p5)*

Le diagnostic de l'Agence Régionale de Santé posé en 2017, fixait l'enjeu sur ce thème pour le territoire de vie de Fécamp soit 23 communes sur les 33 que compte l'agglomération :

- 0,65 médecin généraliste pour 1000 habitant contre un niveau national de 1,07
- l'âge médian des médecins est de 61 ans contre 51 ans au niveau national
- plus de 3 400 patients sans médecin référent.
- un « pôle déficitaire » pour ce qui concerne la zone urbaine de la Ville de Fécamp cumulant une triple problématique :
  - o de densité médicale plus critique en « pôle » au regard du niveau national,
  - o d'une plus grande précarité sociale de sa population avec le classement d'un des quartiers en Zone Urbaine Sensible éligible au dispositif du Contrat de Ville,
  - o d'un taux de vieillissement de sa population plus marquée, la ville de Fécamp remplissant la fonction de pôle de services supérieurs de la zone du littoral fécampois avec la présence de plusieurs maisons de retraite.

Les données CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie) de mars 2021 font état d'une situation qui se serait stabilisée, avec :

- 26 médecins généralistes sur le territoire de l'agglomération, contre 27 en 2016 mais 14 en 2014 (*attention, ce dernier chiffre ne fait état que du canton de Fécamp*), dont 14 sur Fécamp-ville. 65% ont plus de 60 ans ce qui pose la question de la reprise de leur patientèle lors de leur départ à la retraite (une perspective de départ pour la moitié des médecins d'ici 2021)
- 1 226 bénéficiaires sans médecin référent (sur 40 000 habitants) en 2021, contre 4 300 en 2017 pour le seul canton de Fécamp (30 000 habitants).

La CAFCL reste cependant en zonage d'intervention ARS.

- Les enjeux sont donc **d'attirer des professions médicales sur le territoire et de les y maintenir**. La présence de l'hôpital ne doit pas masquer cet enjeu majeur pour la qualité de vie et la santé des habitants.

En plus des risques naturels liés à la nature des sols et de ceux liés à l'eau, le territoire est soumis à plusieurs risques technologiques. Une partie de ces risques est générée par des installations en dehors du territoire : la proximité de l'agglomération avec la centrale de Paluel l'expose ainsi au risque nucléaire. Les autres risques technologiques sont générés par des éléments intrinsèques au territoire : on y recense plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses et plusieurs voies utilisées pour du transport de matières dangereuses (liquides inflammables, etc.). Du fait de leurs usages historiques, certains sites sont signalés pollués.

Les principales voies de circulation sont également identifiées comme générant des nuisances sonores nécessitant des prescriptions d'isolement acoustique pour les logements les plus proches.

## 5.5 Cohésion sociale (culture, sport)

Pour plus de détails, cf. diagnostic du PLUi (tome 5) et le site internet [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Au niveau culturel, l'intitulé de l'Agglomération « Fécamp Caux Littoral » souligne cet aspect du territoire et ses deux principales composantes : le pays de Caux et le littoral. Fécamp en tant que ville-centre regroupe les équipements culturels majeurs de l'agglomération. Les services culturels municipaux de la Ville de Fécamp, sous la direction du Pôle Culture sont sectorisés ainsi :

- Archives – Patrimoine (label national Ville d'art et d'histoire) 33 000 visiteurs / an
- Bibliothèques - ludothèque
- Conservatoire à rayonnement communal (400 élèves)
- Ecole d'arts plastiques (170 élèves)
- Musée des Pêcheries (label Musée de France) 65 000 visiteurs /an ; le musée des Pêcheries, outre ses collections Beaux-Arts, Art cauchois, Enfance et Pêche qui se développent sur 4000 m<sup>2</sup>. Cet équipement culturel et touristique phare du territoire, inauguré en décembre 2017, est un outil stratégique de l'attractivité du territoire. Un autre musée de statut privé et appartenant au groupe Bacardi, Le Palais Benedictine, accueille 120 000 visiteurs.

La ville de Fécamp bénéficie aussi du Cinéma Grand Large, situé en centre-ville, est une DSP de la Ville de Fécamp. Le délégataire actuel est Nord-Ouest exploitation Cinéma (NOE cinéma).

Un réseau associatif actif complète l'offre culturelle. Une quarantaine d'associations en lien avec la culture sont répertoriées sur le territoire, allant d'une association à quelques membres et à petite trésorerie à des structures professionnelles comme Art En Sort (musiques actuelles), la MJC ou le Théâtre Le Passage (scène conventionnée d'intérêt national). D'autres associations comme Cabarescale (festival Les herbes folles) ou Eurydice (festival du court-métrage) participent à l'animation du territoire.

Les associations du patrimoine maritime sont également très actives et entretiennent un patrimoine flottant remarquable (plusieurs bateaux sont reconnus d'intérêt patrimonial). Le CEFAM (comité d'entente fécampois des associations maritimes) fédère une partie d'entre elles. Un travail de collecte sur le patrimoine des chants marins est piloté par l'OPCI, organisme œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. L'association Fécamp Grand Escale porte un événement majeur et inédit en Normandie (prévu en 2020 et reporté en 2022 du fait de la pandémie) : un rassemblement de bateaux traditionnels à l'image de ceux de Brest ou Douarnenez.

A l'échelle de l'Agglomération, les communes ont quasiment toute une petite bibliothèque : Epreville, Yport avec sa bibliothèque des Amarres en lien avec la bibliothèque départementale et qui propose aussi des activités de musique, chorale et ludothèque, Les Loges, Senneville-sur-Fécamp, Gerville, bibliothèque-ludothèque à Tourville les Ifs, Saint-Léonard... Plusieurs lieux d'exposition tissent le territoire : La Grand'Voile à Fécamp, le Centre culturel à Sainte-Hélène de Bondeville et le Musée des croyances à Saint-Pierre en Port.

Même si la Culture est compétence communale, des actions se déroulent hors les murs et hors l'échelle communale : programmation de films dans le cadre du festival Eurydice du court-métrage, spectacles programmés par le Théâtre Le Passage, visites guidées, inscription des élèves au conservatoire de musique et à l'école d'arts plastiques...

Le label Ville d'art et d'histoire est décliné en trois axes majeurs : développer le tourisme culturel, sensibiliser les jeunes publics au patrimoine et favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le patrimoine naturel est mis en valeur par des visites guidées et ateliers du patrimoine. Des visites sur les éoliennes du Cap Fagnet ont été programmées dès l'ouverture du parc en 2006, abordant la filière énergie régionale et le campus des métiers à Fécamp.

La Ville de Fécamp a engagé un important plan de rénovation de son patrimoine : restauration générale de la chapelle Notre-Dame de Salut, restauration des vitraux de l'église St-Etienne, diagnostic de l'Abbatiale de la Sainte-Trinité, lancement d'une étude urbaine et d'une étude de développement touristique sur la thématique médiévale dans la dynamique Normandie médiévale pilotée par la Région Normandie. Il s'agit d'aborder toutes les composantes du centre historique, de mieux le relier aux autres quartiers (centre-ville, port et plage) et d'apporter des solutions sur la circulation, le stationnement, les pollutions sonores... afin de le reconquérir. La valorisation de la richesse du patrimoine fécampois est vue comme un vecteur incontournable de développement et est un élément important de l'identité de son territoire et de la politique d'attractivité. Il s'agit ici de capitaliser sur ses atouts notamment en terme de développement touristique mais aussi en terme de qualité de vie et d'offres de culture et loisirs pour la population.

Au niveau sportif, on dénombre 129 équipements dont un tiers est localisé à Fécamp. Les équipements les plus fréquents sont les boulodromes ainsi que les plateaux et terrains de jeux extérieurs. Les équipements de type gymnase sont moins nombreux. Les piscines... Enfin, un peu plus de la moitié des communes dispose d'une salle non spécialisée où peut également être pratiquée une activité sportive. La vitalité associative sportive est légèrement en dessous de la moyenne nationale, avec 20,6% de personnes impliquées dans une association sportive, contre 22,3% nationalement.

- L'enjeu est d'assurer un accès à la culture, au sport et aux activités associatives sur l'ensemble du territoire, ces structures ayant été particulièrement éprouvées par la crise sanitaire.

## 5.6 Gestion des déchets

*Pour plus de détails, cf. état initial de l'environnement du PLUi et diagnostic du PLUi (tome 5)*

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral (CAFCL) élabore son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui va permettre de coordonner un ensemble d'actions visant à atteindre les objectifs définis au préalable dans le diagnostic du territoire.

La gestion des déchets s'inscrit dans une logique d'économie circulaire visant à modifier une économie dite linéaire. Concernant l'économie circulaire dans le cadre de la loi TECV, 3 principaux objectifs se distinguent :

- Transposition des directives européennes dans la loi française,
- 100 % du plastique recyclé d'ici 2025,
- Baisse des dépôts en déchetterie (- 50% d'ici 2025).

L'économie circulaire traite aussi de la question de la simplification du tri, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et, pour ce qui est des textiles, de la gestion des invendus qui ne sont plus détruits mais retraités, réemployés.

La gestion des déchets est assurée par un service de collecte et d'élimination des déchets ménagers mutualisé en 2017 en régie à la CAFCL suite à la fusion territoriale. Le service proposé aux habitants et aux usagers de la Communauté comprend deux types de collectes : les collectes en porte à porte (ordures ménagères, déchets verts et recyclables hors verre) et celles en apport volontaire (colonnes de collecte pour verre et deux déchetteries). La Communauté promeut également des alternatives à la collecte de déchets verts par le compostage sur place : distribution gratuite de composteurs individuels (maisons individuelles mais aussi campings et établissements scolaires) mais aussi de lombricomposteurs pour les ménages ne disposant pas de la place pour installer un composteur d'extérieur.

Le constat est fait que, pour les dernières années, la quantité de déchets collectés n'a fait qu'augmenter. Entre 2014 et 2018, le tonnage a augmenté de 2,24%, passant de 33 506 tonnes à 34 256. La tendance se confirme en 2019 avec une quantité de 34 941 tonnes de déchets collectés. Le ratio par habitant et par an pour la CAFCL (260kg/an/habitant) est supérieur à la moyenne régionale (250kg/an/habitant – Etude Observatoire des déchets de Normandie 2018). Cependant, entre 2018 et 2019, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de -1.25 % (10 442 tonnes en 2018 contre 10 311 tonnes en 2019), ce qui peut refléter une meilleure application du tri sélectif.

## Evolution de la quantité totale des déchets collectés entre 2014 et 2018 (quantité en tonne)

	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures Ménagères	11621	11231	10731	10547	10441
Recyclable	906,54	984,45	1033,55	1028,64	1027,522
Verre	1286,1	1352,54	1337,53	1312,76	1417,19
Papier	533,46	565,55	504,45	501,36	441,72
Déchetterie	19 158,6	17 344,7	19 959,0	20 294,9	21026
DASRI	0,954	0,534	0,665	0,464	1,740
<b>Total</b>	<b>33506,65</b>	<b>31478,77</b>	<b>33566,20</b>	<b>33685,12</b>	<b>34256,33</b>
Evolution (%)	-	-6,05	6,63	0,35	1,70
			<b>2,24</b>		

Source : CAFCL

D'un point de vue budgétaire, le geste de tri est générateur de recettes, dont l'impact est loin d'être négligeable pour les finances publiques. En effet, les différents matériaux triés (plastiques, acier, verre, papier, etc.) et collectés sont ensuite rachetés à l'Agglomération par des repreneurs qui se chargent de leur recyclage. De plus, l'éco-organisme Citéo soutient financièrement l'Agglomération dans sa démarche, à hauteur de 445 000€ en 2018. En résumé, plus les citoyens trient les déchets, moins de déchets sont incinérés, offrant plus de recettes pour la collectivité et un geste écologique pour l'environnement. Les déchets ménagers et assimilés non recyclés sont transférés à l'Unité de Valorisation Energétique ECOSTU'AIR situé à Saint-Jean-de-Folleville (hors territoire).

Le financement de collecte des déchets ménagers et assimilés n'était pas le même dans les deux communautés avant fusion. Les 2 régimes sont maintenus et une étude est actuellement en cours dans l'optique d'harmoniser la tarification sur l'ensemble du territoire.

Enjeux :

- ➔ Gérer les **augmentations de déchets** liées au tourisme l'été mais aussi à l'accueil de nouveaux résidents. Pour la période 2014-2018, la quantité totale de déchets collectés est en légère augmentation (+2,24%) sans que ne soit identifiée la part du tourisme dans cette production.
- ➔ Continuer la **sensibilisation au tri et à la diminution de la production des déchets** auprès des populations et des industries, en passant notamment par les moins de 29 ans, qui représentent un tiers de la population. Cette jeune population, pouvant être plus particulièrement ciblée dans des actions de prévention des déchets, peut permettre le relais de l'information aux adultes ainsi que dans la transmission des « éco-gestes » notamment chez les parents (via les interventions au sein des écoles).
- ➔ Développer les **filières de valorisation et de recyclage** dans une logique d'économie circulaire.

● Annexe 4 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet (tableau provisoire)

Ce tableau est un document de travail provisoire **recensant les projets 2021-2026**. La liste des actions sera soumise à la validation définitive des élus.

Légende :

- En blanc : les enjeux
- En vert : les fiches action
- En bleu : les fiches projet

0 Enjeux				
<b>axe 1. Démographie, changement climatique... un nouveau système à inventer</b>				
Démographie	Les franges les plus jeunes et les plus âgées sont généralement non motorisées. L'enjeu principal est donc de <b>proposer une offre en mobilité de qualité en alternative à la voiture</b> afin de ne pas être captives de leur territoire de résidence. L'enjeu est de <b>proposer une offre de logements adaptée et énergétiquement performante, notamment pour les seniors</b> dont un déménagement dans un logement plus petit serait à envisager.			
Criquebeuf en Caux – Rénovation énergétique salle communale	Les bâtiments de la salle des fêtes ont été construits dans les années 70 et ne sont plus aux normes énergétiques et phonique. Il est nécessaire d'y effectuer de nombreux travaux d'isolation et de rénovation conformes aux économies d'énergie	Axe 1	Commune de Criquebeuf en Caux	91 475.74 € HT
VDF - PROGRAMME DE 32 LOGEMENTS RUE JEAN-LOUIS LECLERC	En lieu et place de l'ancien IME de la ville, désaffecté depuis plusieurs années, le bailleur social SODINEUF projette de créer un programme de 32 logements : -18 logements prévus en partie basse dont : o12 appartements de type T2, d'une surface de 50 m², avec balcon ou jardin o6 appartements de type T3, d'une surface de 63 m², avec balcon ou jardin  -14 logements en partie haute dont : o4 appartements type T3 avec balcon ou jardin o6 logements individuels de type T4, d'une surface de 83 m², avec garage o4 logements individuels de type T4, d'une surface de 87 m², avec garage et jardin  La friche fait l'objet d'une convention avec l'EPFN en vue de la démolition des bâtiments actuellement implantés.	Axe 1	Sodineuf	3 824 429 € HT - 4 589 389.23 € TTC
VDF - LOGEMENTS IFSI	La parcelle a été exploitée par l'hôpital communal pendant plus de 100 ans, l'ensemble des bâtiments a été acheté par la Ville de Fécamp en 2008. L'un des bâtiments du site abritera bientôt la future école d'infirmières de la Ville.  Il s'agit de réhabiliter une partie de l'ancien bâtiment hospitalier en vue de la création, par un bailleur, de 10 studios. Les besoins exprimés en terme de logement par le Directeur de l'Hôpital seraient : - pour les étudiants des écoles : des studios équipés avec espaces communs, - pour les gardes médicales et les internes, des chambres ou studios, - pour les personnels du CHI, des studios ou F2.	Axe 1	Bailleu	770 000 € HT – 924 000 € TTC
VDF – CRÉATION DE 92 LOGEMENTS AVEC PROGRAMME DE VIE SOCIALE	Le bailleur social LOGEO SEINE travaille actuellement sur la construction de 92 logements sur une ancienne friche industrielle. Une attention particulière est portée au projet de vie sociale du futur programme, en lien avec le CCAS de Fécamp.	Axe 1	LOGEO	9 461 400 € HT - 11 353 679 € TTC
Géographie et changement climatique, exposition aux risques	L'enjeu est la prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la source dans les nouveaux projets en réfléchissant à l'imperméabilisation des surfaces. Une réflexion d'ensemble sur l'évolution de l'urbanisation au regard de l'évolution des risques (recul du trait de côte, submersion marine...) est également à mener.			
Angerville la Martel – Pompe à chaleur salle polyvalente	INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR A LA SALLE POLYVALENTE EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE AU FIOUL	Axe 1	Commune d'Angerville la Martel	24 420.09 €
Angerville la Martel – Pompe à chaleur à l'école	INSTALLATION DE DEUX POMPES A CHALEUR A L'ECOLE EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE AU FIOUL	Axe 1	Commune d'Angerville la Martel	456 333.57 € HT
Criquebeuf en Caux – Rénovation Énergétique Ecole	Les bâtiments scolaires sont désaffectés, ils doivent être rénovés et mis aux normes en rapport avec les économies d'énergie afin de pouvoir y développer : Au rez-de chaussée : un petit commerce de proximité (point chaud, premières nécessités) ainsi que plusieurs services à la personne (coiffeur, pédicure) A l'étage : un gîte d'étape qui sera une location saisonnière Salle extérieure se trouvant dans l'enceinte à destination des assistantes maternelles pour y créer un regroupement d'enfant.	Axe 1	Commune de Criquebeuf en Caux	17 281.38 € HT
Favoriser la mise en application de décret tertiaire en matière de réglementation pour la rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral	décret tertiaire est la référence en matière de réglementation pour la rénovation énergétique de vos bâtiments. Quelles exigences fixe-t-il ? Quel plan d'actions mettre en œuvre pour réduire vos consommations énergétiques avant les échéances	Axe 1	Agglomération et communes	



axe 2. Bâtir les éléments de centralité profitables à tous			
Organisation territoriale	<p><b>maîtriser les extensions urbaines</b> afin à la fois d'affirmer Fécamp comme cœur d'agglomération (par un accueil privilégié des services, commerces et entreprises dans un tissu déjà constitué) et l'axe Fécamp-Valmont comme un axe structurant et séquencé, support notamment de la véloroute du lin</p> <p>proposer des reconfigurations de Fécamp, tant en réutilisant à bon escient les friches urbaines qu'en réaménageant les espaces et équipements publics pour qu'ils soient plus confortables et favorisent les modes actifs, <b>laissant une plus grande part aux espaces végétalisés et favorisant l'appropriation de ces espaces par les habitants,</b></p>		
Fécamp – réhabilitation des bâtiments communaux	<p>La gymnase Jacques Anquetil, implanté sur le plateau Saint Jacques, Bd Nelson Mandela, sur le coteau Sud de la Vallée de Fécamp, est en cours de travaux dans le cadre d'une restructuration avec changement de destination. Ce futur bâtiment permettra d'accueillir des salons, des spectacles, des concerts et des activités sportives. Des réalisations en matière d'isolation phonique et thermique vont permettre de rendre cette salle qui date de 1974 plus adaptée aux besoins des usagers.</p> <p>Un agrandissement sur l'avant va permettre également de créer un hall d'accueil spacieux. Une large esplanade devant cette aidera à stocker et gérer le public lors des manifestations et d'y faire également des animations.</p> <p>Le projet, objet de la demande de subvention suivante consiste à reprendre les extérieurs des abords de la salle Jacques Anquetil suite à sa restructuration en y intégrant : Les flux piétons, Les véhicules du pôle social, L'accès aux personnes à mobilité réduite, Le futur public, Les véhicules de services, Les joueurs et les personnalités.</p>	Axe 2	Ville Fécamp de 249 960.16 € TTC
Fécamp – Déploiement d'un réseau Wifi urbain	<p>La Ville de Fécamp souhaite offrir à ses administrés et aux touristes la possibilité de se connecter gratuitement à Internet par le biais d'un Wifi public.</p> <p>Le projet couvre une zone allant de l'hôtel de Ville de Fécamp, couvrant le secteur du centre-ville, traversant le boulevard Gambetta pour finalement longer le port et enfin suivre la digue promenade</p> <p>Ce projet permettra ainsi de développer l'attractivité commerciale et touristique.</p> <p>Une étude a été réalisée pour l'installation de ce réseau, étude qui a permis d'estimer le coût de cette opération à 519 795.63 € HT.</p> <p>Le démarrage du projet est prévu pour Octobre 2021 et le projet devra être terminé pour fin 2024</p>	Axe 2	Ville Fécamp de 623 754.76 € TTC
Fécamp -Aménagement sécuritaire des voiries de la Ville de Fécamp	<p>Dans le cadre de la campagne de sécurisation routière menée sur Fécamp par l'équipe municipale, vont être réalisés en 2021 la sécurisation de plusieurs voiries communales :</p> <p>l'aménagement de la rue Gustave Nicole (partie comprise entre la rue Gustave Lambert et la rue Georges Cuvier) pour permettre une meilleure sécurisation de la sortie de l'école du port et l'abaissement de la vitesse sur cette portion de voie.</p> <p>Le stationnement sera matérialisé sur la chaussée et réparti en chicanes pour permettre de limiter la vitesse. Les trottoirs auront un largeur moyenne de 2.00m pour permettre une vraie circulation des écoliers en toute sécurité. Un des deux trottoirs sera délimité également par des potelets afin d'éviter un stationnement sauvage lors des heures d'entrée et sortie de l'école.</p> <p>Un rétrécissement sur l'ensemble de la voie à 3.75m permettra également d'abaisser la vitesse. Une modification sera faite également sur le plateau surélevé existant afin d'avoir une même largeur de circulation.</p> <p>La ville de Fécamp procédera au remplacement de l'éclairage public pendant cette opération avec un remplacement des équipements avec une technologie LED permettant de réaliser des économies d'énergies.</p> <p>l'aménagement de la rue Guillaume le Conquérant (phase 1) consistant en la création d'un trottoir aux normes pour les Personnes à Mobilité réduite et d'une rangée de stationnement le long de la chaussée actuelle</p> <p>la sécurisation de la voirie du cimetière (partie haute). Une des chaussées du cimetière de Fécamp présente des désordres très importants du fait de l'affaissement d'un talus. La ville de Fécamp a donc été amenée à interdire la circulation des véhicules sur cette portion de voirie. Le projet consiste au renforcement du talus par un mini mur de soutènement et à la reprise de la chaussée sur une longueur de 60 mètres linéaires.</p>	Axe 2	Ville Fécamp de 721 901.76 € TTC
FECAMP : Aménagements urbains de la Presqu'île du Grand Quai – phase 1 partie 1	<p>Le projet d'aménagement de la Presqu'île vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'îlot historique constitué du nouveau Musée des pêcheries (situé dans ancienne usine de poisson), d'un café/restaurant, de la Boucane,</li> <li>- Redonner à cet îlot une vocation industrielle – base de maintenance de l'éolien – commerciale – hôtel et restaurants, la criée – touristique et culturelle – musée, boucane et conserver l'activité portuaire avec une entreprise de transformation agroalimentaire et une association de sauvetage en mer.</li> <li>- Offrir un maillage piétonnier entre les différents quais, un lieu de promenade piétonne parfaitement identifié, sécurisé,</li> <li>- Organiser les circulations permettant d'assurer une parfaite cohabitation des activités,</li> <li>- Assurer un mélange de modernité et de tradition assurant une insertion en douceur dans le contexte portuaire environnant.</li> </ul>	Axe 2	Ville Fécamp de 2 592 489.00 € HT
FECAMP - Pole Culturel de la Matur			
VDF – SÉCURISATION VIDÉO PROTECTION	<p>La mise en place d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) dans les locaux de la police municipale, dans le cadre d'un déploiement de la vidéo-protection sur le domaine public, complété par des systèmes spécifiques aux parkings de la ville, mais qui seront raccordés au CSU, amène la collectivité à définir une politique plus générale d'équipements permettant une certaine standardisation et compatibilité des installations nouvelles et anciennes ainsi que la centralisation des données et du pilotage distant des installations.</p>	Axe 2	Ville de fécamp de 230 000 € HT – 276 000 € TTC
VDF – RÉINVENTONS NOS CŒURS DE VILLE	<p>Soucieuse de dynamiser et de diversifier ses activités commerciales, d'animations et de services en centre-ville, et afin de mieux répondre aux usagers, la Ville de Fécamp mène plusieurs réflexions sur l'aménagement de son centre-ville et sur son patrimoine bâti.</p> <p>Ainsi l'hyper centre, situé entre le centre-ville historique et le front de mer, va être réaménagé autour de deux polarités, l'Espace Jules Ferry et la place Bellet, sur laquelle s'est construit l'ancien théâtre municipal Maurice Sadorge désaffecté en 2003. Le périmètre retenu est celui du pourtour du marché.</p> <p>Ce bâtiment, propriété de la ville de Fécamp, abrite actuellement un marché de producteurs fermiers dit « Halle au beurre », 13 cases commerciales dont 7 vacantes ou réutilisables à court terme et le cinéma « Le Grand Large » géré par la société NOE CINEMA dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour le transfert de ses activités dans une ancienne friche commerciale située à 300 mètres environ. Cette relocalisation du cinéma permettra un accroissement de l'activité en proposant une programmation plus importante.</p> <p>Les travaux en vue de la relocalisation de la « Halle au beurre » sont quant à eux d'ores et déjà programmés dès septembre 2019 pour une nouvelle implantation sur l'Espace Jules Ferry.</p>	Axe 2	Ville de fécamp de 1 191 666.67 € HT – 1 430 000 € TTC
VDF – PROJET DE CRÉATION D'ESPACE DE JEUX POUR ENFANTS ET DE CASES COMMERCIALES – ANCIEN MONOPRIX		Axe 2	Porteur privé
VDF – ÉTUDE SECTEUR GARE	<p>Les secteurs de gare sont considérés aujourd'hui comme des sites stratégiques pour le renouveau urbain, au-delà de leur rôle de pôles multimodaux. La conception et la mise en œuvre de projets urbains sur ces espaces à enjeux s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable. (Accessibilité aux TC, mixité des fonctions, intensification urbaine, lutte contre l'étalement urbain...)</p> <p>L'EPF Normandie, en lien avec la Région, propose de développer une démarche innovante et pro-active basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place d'une gouvernance de projet adaptée ;</li> <li>-La mise en synergie des outils existants de l'EPF et de ses partenaires ;</li> <li>-L'élargissement des critères de mise en œuvre des outils de l'EPF ;</li> <li>-Le développement de nouveaux outils adaptés aux besoins spécifiques identifiés.</li> </ul> <p>Le développement urbain de la ville de -Fécamp repose sur le renforcement et l'exploitation des proximités entre le centre-ville, le front de mer et les espaces portuaires.</p> <p>Ainsi, une série de réflexions et de projets ont été engagés, pour développer des activités économiques liées à son patrimoine et à son attractivité touristique en étudiant la reconquête urbaine d'un certain nombre de sites.</p> <p>La collectivité désire développer dans ce secteur des pôles de divertissement et d'intérêt touristique dans le cadre de la mise en œuvre d'une mixité culture/tourisme/activités portuaires et développer un lieu de convergence des différents modes de déplacements, ferroviaire, transport en commun routier, car scolaire, bus, véhicule léger, piéton. L'intermodalité est donc un élément important sur cet espace, avec la conservation de la gare sur le site. Ce positionnement maintenant acté par l'ensemble des partenaires permet d'engager une réflexion d'organisation cohérente entre les activités existantes et d'autres à développer ou à inscrire dans le secteur de la Matur.</p> <p>Point essentiel de liaison entre le port et le centre-ville, la cession de terrains d'emprise ferroviaire à la Ville de Fécamp, offre un potentiel de réaménagement, de développement et de mutation du secteur de la matur.</p>	Axe 2	VDF de 80 000 € HT – 96 000 € TTC
VDF – ÉTUDE SECTEUR GARE	<p>Les secteurs de gare sont considérés aujourd'hui comme des sites stratégiques pour le renouveau urbain, au-delà de leur rôle de pôles multimodaux. La conception et la mise en œuvre de projets urbains sur ces espaces à enjeux s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable. (Accessibilité aux TC, mixité des fonctions, intensification urbaine, lutte contre l'étalement urbain...)</p> <p>L'EPF Normandie, en lien avec la Région, propose de développer une démarche innovante et pro-active basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place d'une gouvernance de projet adaptée ;</li> <li>-La mise en synergie des outils existants de l'EPF et de ses partenaires ;</li> <li>-L'élargissement des critères de mise en œuvre des outils de l'EPF ;</li> <li>-Le développement de nouveaux outils adaptés aux besoins spécifiques identifiés.</li> </ul> <p>Le développement urbain de la ville de -Fécamp repose sur le renforcement et l'exploitation des proximités entre le centre-ville, le front de mer et les espaces portuaires.</p> <p>Ainsi, une série de réflexions et de projets ont été engagés, pour développer des activités économiques liées à son patrimoine et à son attractivité touristique en étudiant la reconquête urbaine d'un certain nombre de sites.</p> <p>La collectivité désire développer dans ce secteur des pôles de divertissement et d'intérêt touristique dans le cadre de la mise en œuvre d'une mixité culture/tourisme/activités portuaires et développer un lieu de convergence des différents modes de déplacements, ferroviaire, transport en commun routier, car scolaire, bus, véhicule léger, piéton. L'intermodalité est donc un élément important sur cet espace, avec la conservation de la gare sur le site. Ce positionnement maintenant acté par l'ensemble des partenaires permet d'engager une réflexion d'organisation cohérente entre les activités existantes et d'autres à développer ou à inscrire dans le secteur de la Matur.</p> <p>Point essentiel de liaison entre le port et le centre-ville, la cession de terrains d'emprise ferroviaire à la Ville de Fécamp, offre un potentiel de réaménagement, de développement et de mutation du secteur de la matur.</p>	Axe 2	VDF de 80 000 € HT – 96 000 € TTC
Friches à réhabiliter, espaces à requalifier	<p>L'enjeu est donc d'apporter le soutien nécessaire aux acteurs de l'aménagement du territoire, afin de répondre collectivement à l'ambition de reconquérir ces espaces.</p> <p>À cette problématique s'ajoute celle de la requalification d'espaces publics qui ont été modifiés à la marge ces dernières décennies et méritent aujourd'hui un projet d'ensemble afin de les adapter aux enjeux actuels, notamment de développement des modes actifs.</p> <p><b>Etude et travaux de sites en friche, démolition, dépollution, aménagement, clos/couvert bâti d'espaces public (parc urbain, espace de loisirs, restructuration de voirie, traitement de l'espace public)</b></p>		
Favoriser la requalification de friche et le recyclage foncier sur le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral	<p>Consciente des atouts de son territoire et de ses points d'amélioration, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral s'est engagée dans différentes démarches de développement et de revitalisation. C'est ainsi que la Ville de Fécamp a pu être lauréate à l'appel à candidatures Action Cœur de Ville, déclinant par la suite un large périmètre ORT permettant d'intégrer de nombreux projets structurants et qu'a été mis en œuvre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en décembre 2019. En complément du schéma de développement économique et touristique et en cohérence avec les démarches déjà engagées en faveur de la sobriété foncière, la Communauté d'Agglomération a lancé avec le concours de l'Établissement Public Foncier de Normandie une démarche de stratégie foncière qui lui a permis de définir une quarantaine de sites à réinvestir sur l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>Le présent projet s'inscrit au titre du programme Action Cœur de Ville dans une démarche de requalification de l'espace Jules Ferry, le but étant notamment d'améliorer le cadre paysager et urbain d'un espace actuellement peu valorisé, voire même délaissé et de le mettre en relation avec l'hyper centre pour, plus particulièrement, permettre le déplacement du marché hebdomadaire aujourd'hui implanté sur la Place Bellet.</p> <p>Cet espace va donc bénéficier d'un projet complet d'aménagement complet incluant la création d'un parking paysager, d'une halle commerciale pour les producteurs fermiers, d'un local réhabilité et adaptés aux activités de l'association Art en Sort.</p> <p>L'aménagement d'une halle à destination des petits producteurs pouvant également servir de salle polyvalente pour de l'événementiel dans le bâtiment central consiste à se réapproprier le volume existant qui présente une double hauteur et une belle voûte cintrée, avec des éléments de charpente apparents.</p> <p>Un travail de restauration et de valorisation sur la façade principale du bâtiment et sur les points de pignons sera engagé, associé à un traitement plus libre et contemporain des autres façades, largement déstructurées et désorganisées par le passé. De grandes baies vitrées seront également créées pour favoriser les accès et les flux dans le futur équipement, équipés de menuiseries extérieures en aluminium sur</p>	Axe 2	Agglomération Fécamp Caux Littoral communes Bailleux, porteurs privés

axe 3. Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques				
Tourisme	le développement de l'offre touristique (diversification des activités, <b>parcours thématiques notamment liés aux circuits courts</b> , hébergements, montée en gamme et professionnalisation des acteurs du tourisme) l'inscription dans les réseaux et parcours de la Côte d'Albâtre : <b>alternatives à la voiture individuelle à favoriser</b> , notamment ferroviaire et cyclotourisme stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire (pôle métro)			
CAFCL - Séquence Vélo Seine/Mer				
CAFCL - Valorisation de la Vallée de la Ganzeville				
FECAMP - Valorisation des remparts médiévaux	En réponse à la préoccupation de valorisation patrimoniale et d'accroissement du rayonnement touristique par une démarche d'attractivité du territoire, la Ville de Fécamp envisage la restauration de remparts médiévaux par la requalification d'une friche d'habitation sise 32 rue des Forts et débouchant également au 7 rue d'Estouteville. La mise en valeur complète de ces remparts va dans la poursuite des démarches successives engagées dès 1974 avec la déconstruction d'un immeuble masquant le Château des Ducs Richard, et très récemment réactivée par la préemption en 2017 d'une batterie de garages restant à démolir, rue d'Estouteville.  Entre temps, un immeuble d'habitation avait pu également être préempté en 2013 avec le même objectif de démolition en vue de la création d'un parcours de valorisation patrimoniale restant pour autant à concevoir sur le plan technique ; le programme scientifique et culturel étant presque finalisé pour s'inclure désormais dans un projet numérique culturel global à l'appui d'animations de réalité augmentée.  Le projet pourrait se décliner de la manière suivante : -Le classement des tours et remparts de l'ancienne propriété Choisy, -L'abaissement du mur de la rue d'Estouteville pour mieux voir les remparts, - La création et l'aménagement d'un jardin public d'agrément permettant de profiter au mieux des remparts et d'un espace paysager dans centre-ville densément urbanisé, -L'aménagement d'un passage permettant de relier la rue d'Estouteville à la rue des Forts, -La déconstruction de l'immeuble d'habitation qui n'est pas intéressant historiquement et inexploitable en l'état, -Le débroussaillage et la réfection complète, dans les règles de l'art, des remparts (d'Estouteville et de la rue de la Fontaine), -La rénovation de la Tour de la Maltrise, La réhabilitation du Presbytère en vue de son changement d'usage	Axe 3	VDF	250 000 € HT – 300 000 € TTC
FECAMP - Circuit numérique historique du patrimoine				
Economie	L'enjeu est d'optimiser l' <b>offre de locaux à vocation économique</b> (et de logement) pour accueillir de nouvelles entreprises (et les cadres y afférant). Cela passe notamment par une restructuration des fonds existants pour retrouver des locaux commerciaux plus grands et des accès spécifiques pour les logements L'enjeu est aussi de <b>mieux articuler les liens entre port-plage et ville, à Fécamp</b> développement de tiers-lieux (pôle métro) <b>L'économie circulaire [et l'écologie territoriale (pôle métro)]</b> est également un sujet à développer, déjà en identifiant mieux ce qui existe déjà sur le territoire (au-delà des circuits courts alimentaires évoqués dans la partie Agriculture) et de favoriser les initiatives			
CAFCL - Requalification du PAHF	Requalification du Parc d'activités des Hautes Falaises			
CAFCL - Extension du PAHF	Extension du Parc d'Activité des Hautes Falaises			
Valmont – Réhabilitation de la perception	Réhabilitation de l'ancienne perception	Axe 3	Commune de Valmont	210 885.72 € HT
VDF – CRÉATION D'UN ESPACE DE COWORKING	Créer un tiers lieux sur le territoire	Axe 3	VDF	416 666 € HT – 500 000€ TTC
Emploi	lien avec Le Havre Seine Métropole, qui est la destination de plus d'un tiers des actifs travaillant à l'extérieur de l'intercommunalité. La CC Côte d'Albâtre est quant à elle la destination de 14 % des actifs occupés habitant la CA de Fécamp.			
Éducation	L'enjeu est de développer une offre de formation ciblée sur les thématiques porteuses comme les énergies renouvelables, poursuivre la démarche du GPECT			
Agriculture et pêche	Optimiser la gestion du foncier agricole démarche alimentaire et agricole (pôle métro) Maintenir l'élevage Conforter les entreprises en lien avec l'activité agricole Accompagner les projets agricoles répondant aux attentes sociétales (qualité des produits, cadre de vie, transition énergétique et développement numérique...) Favoriser les relations entre agriculteurs et non agriculteurs			
CAFCL - Projet alimentaire de territoire				
Transition énergétique	<b>précarité énergétique</b> (liée au logement mais aussi à la mobilité) secteur résidentiel est fortement consommateur d'énergie. Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 46% de la consommation énergétique en France et 25% des émissions de gaz à effet de serre. <b>déplacements en voiture sont très consommateurs d'énergie et aussi très émetteurs de polluants et de GES</b> secteur agricole est le 3e secteur énergivore de l'agglomération. Il est également source d'émissions importantes de GES (2e secteur) et de polluants atmosphériques (ammoniac) <b>développer l'autonomie énergétique de la CA : éolien, méthanisation...</b> favoriser l'utilisation locale de cette énergie verte.			
	Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération			

axe 4. La nature et la qualité paysagère pour guider l'aménagement du territoire				
Paysage	contenir l'urbanisation en contact frontal avec les espaces agricoles ou naturel, et de recréer des transitions paysagères. Les clos-masures et prés vergers qui constituaient une ceinture verte et nourricière à une certaine époque sont des modèles à préserver et perpétuer L'enjeu est également de <b>préserver les points de vue sur la mer</b> , menacés par l'urbanisation linéaire le long des départementales			
CAFCL - Elaboration du RLPI	Préservation du petit et du grand patrimoine	Axe 4		
	Gestion des flux touristiques	Axe 4		
Ressource en eau et assainissement	Pour limiter la pollution des eaux souterraines, <b>généraliser la mise en place d'aires de protection de captage</b> maintenir les ripsylvies existantes pour préserver habitats, espèces et en même temps préserver la qualité de l'eau (filtre contre les pollutions diffuses agricoles) et lutter contre l'érosion des berges Par ailleurs <b>au plan quantitatif</b> , le territoire étant soumis aussi à des pressions touristiques en été, l'un des enjeux sera de <b>veiller à l'équilibre des besoins</b> : ne pas surexploiter localement les eaux souterraines afin de ne pas créer de conflits entre les usages et de ne pas engendrer de déficits dans les débits des cours d'eau dépendant de la résurgence des nappes L'enjeu pour l'assainissement individuel est de veiller à la conformité des installations L'assainissement collectif doit également être modernisé : séparation des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales afin de minimiser les surcharges au niveau des stations de traitement			
CAFCF - élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales urbaines	Afin de construire un projet de territoire cohérent, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral lance la réalisation d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) comprenant les phases suivantes : *diagnostic : état des lieux, analyse quantitative des écoulements et du fonctionnement des ouvrages ; *zonage pluvial : élaboration de différents scénarios de zonage, évaluation environnementale et mise à enquête publique ; *schéma directeur : élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et dimensionnement du service eaux pluviales. Cette étude permettra d'identifier et de délimiter les zones à enjeux, les zones à risque d'inondations et de rejets de pollutions par temps de pluie, de recenser de manière exhaustive le patrimoine de gestion des eaux pluviales du territoire et d'analyser son état, de synthétiser et regrouper l'ensemble des données disponibles sur le territoire, de délimiter précisément les périmètres des différentes compétences concernées, de compléter les règles en matière d'urbanisme présentes sur le territoire, d'évaluer l'impact associés à l'imperméabilisation des sols, d'apporter une vision à long terme des investissements à réaliser et de dimensionner le futur service de gestion des eaux pluviales en fonction des orientations prises par la Communauté d'Agglomération.	Axe 4	CAFCL	500 000 € HT
SIAEPA COLLEVILLE - Réhabilitation réseau AEP	Travaux de renouvellement de canalisation AEP, à risque CVM: diagnostic et travaux de renouvellement canalisation	Axe 4	SIAEPA COLLEVILLE	420 000 € TTC
SMAEPA VALMONT - Traitement boues d'épuration	Traitement des Boues en sortie des Stations d'Épuration suite à interdiction d'épandage agricole	Axe 4	SMAEPA VALMONT	En cours estimation
SIAEPA FSO - Construction STEP Yport	Construction d'une station d'épuration 10 300 équivalent habitant	Axe 4	FSO	6 700 000 TTC
SIAEPA TCM - Réhabilitation réseau AEP	Réhabilitation du réseau AEP après diagnostic AEP + CVM	Axe 4	TCM	168 000 € TTC
CAFCL - STEP Fécamp		Axe 4	CAFCL	
Biodiversité, trame verte et bleue	<b>limiter les coupures liées à l'urbanisation et renforcer les corridors écologiques</b> , pour l'instant en pas japonais, notamment sur le plateau			



axe 5. Accueillir au quotidien sur le territoire			
Logement	limiter l'étalement urbain hors des centres déjà construits rénover le bâti ancien pour le remettre au goût du jour (qualité énergétique, taille et organisation des logements, notamment les accès).		
CAFCL - Future opération amélioration habitat	Etude préopératoire en vue d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat à l'échelle de l'Agglomération + suivi animation de cette opération		
Mise à niveau de la défense incendie sur le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral		Axe 5	Agglomération et communes
VDF – DÉPLOIEMENT RÉSEAU FIBRE	La Ville de Fécamp, dans sa volonté d'améliorer et moderniser ses services a lancé un marché dont l'objet est la fourniture de liaisons fibre optique noire permettant l'interconnexion des sites de la Ville de Fécamp au départ de l'Hôtel de Ville permettant ainsi une plus grande fluidité dans le transfert des informations (Internet, téléphonie, messagerie...).		
	Ce dossier est à rapprocher du marché relatif à la sécurisation électronique des bâtiments communaux et sur la voie publique avec notamment : le contrôle d'accès et interphonie, les alarmes intrusions, les alarmes incendies et la vidéoprotection avec renforcement éventuelle de l'éclairage dans les bâtiments de la Ville, avec un système de gestion centralisée au travers d'un centre de supervision urbain (CSU). En effet, La préservation des biens publics et la sécurité générale faisant partie des objectifs de la municipalité, l'augmentation des incivilités, des vols et du non respect du patrimoine collectif amènent la collectivité à définir une politique de protection de ces bâtiments et de certaines voies publiques. En ce qui concerne la vidéoprotection de voie publique, un diagnostic réalisé avec le ministère de l'intérieur et une étude technique d'implantation réalisés par un bureau d'études spécialisé ont été réalisés en 2016.		
	La mise en place d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) dans les locaux de la police municipale, dans le cadre d'un déploiement de la vidéoprotection sur le domaine public, complété par des systèmes spécifiques aux parkings de la ville, mais qui seront raccordés au CSU, amène la collectivité à définir une politique plus générale d'équipements permettant une certaine standardisation et compatibilité des installations nouvelles et anciennes ainsi que la centralisation des données et du pilotage distant des installations.	Axe 5	VDF 333 333 € HT – 400 000 € TTC
Mobilité du quotidien	L'un des enjeux sera de s'appuyer sur la prise de compétence récente en matière de mobilité au titre de la loi LOM pour définir une stratégie territoriale en la matière mobilités cyclables (pôle métro) mobilités électriques (pôle métro)		
CAFCL – Réalisation d'une aire de co-voiturage			
CAFCL – Développement d'une application de co-voiturage sur le territoire de l'agglomération Fécamp Caux littoral	La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est compétente en matière de mobilité : à ce titre elle ambitionne de pouvoir contribuer au développement du co-voiturage pour diminuer les impacts de la voiture individuelles sur l'environnement. Le territoire en grande partie rural de l'agglomération ne permet pas pour des raisons budgétaires d'imaginer un développement de l'offre de transport en commun. Afin de pallier cet état de fait, la communauté d'agglomération souhaite déployer une application de co-voiturage pour inciter la pratique du co-voiturage. Cette application de co-voiturage (court voiturage) vise les trajets du quotidien dont la cible privilégiée est le domicile/travail. Elle s'adresse donc aux habitants de l'agglomération. Il s'agit d'une solution complémentaire aux lignes de transports en commun (transport urbain et interurbain), qui vise à transformer la voiture individuelle en moyen de transport collectif, renforce le réseau et permet de mailler le territoire. Cette solution repose sur une application mobile et une plateforme pour intégrer le co-voiturage aux lignes structurantes (tarification & billetterie) et suivre les résultats en temps réel. La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral souhaite réaliser un plan cyclable permettant de promouvoir la pratique du vélo à travers la mise en place d'une politique cyclable globale (aménagement et services) sur son territoire mais également en lien avec les territoires voisins afin d'assurer une continuité des déplacements. Cette démarche permettra aussi de répondre aux enjeux écologiques du territoire en baissant les gaz à effet de serre, en améliorant la qualité de l'air et la santé des citoyens et aux enjeux économiques et sociaux tels que l'augmentation des coûts du carburant, l'insertion sociale et l'accès à l'emploi.Action 2.1 du POA Mobilités du PLUI : Réaliser un plan cyclable intercommunal pour les trajets du quotidien et les parcours touristiques.		
CAFCL – Réalisation d'un plan cyclable à l'échelle de l'Agglomération			
LES LOGES – Opération Grand Site – Création d'un pôle de mobilité douce			
Commerces et services	développer une autre forme de commerce que des fonds avec des baux classiques ; conforter l'existant (aider à la numérisation notamment) ; favoriser l'embellissement des vitrines et des façades de commerces pour améliorer la qualité du cadre de vie. Les financements de l'Etat Fisac s'étant arrêtés, un des enjeux est la recherche de financements pour permettre ces actions		
Gerponville – Création, transformation et rénovation Bâtiment scolaire	Réhabilitation d'une salle de classe	Axe 5	Commune de Gerponville 108 000 € TTC
Maniquerville – Défibrillateur	Installation d'un défibrillateur à la mairie	Axe 5	Commune de Maniquerville 920 € HT
Riville – Réfection d'une salle de classe	Réfection d'une salle de classe et création de sanitaires intérieurs	Axe 5	Commune de Riville 145 200 € TTC
Saint Léonard – Atelier des services techniques	L'atelier actuel des services techniques de la commune de Saint Léonard ne répond plus aux besoins de la collectivité et ne répond plus aux exigences de performance énergétique et nécessite un désamiantage. La collectivité souhaite donc procéder à la démolition de ce bâtiment et procéder à la construction d'un nouvel équipement répondant aux enjeux de développement durable	Axe 5	Commune de Saint Léonard 580 000 € HT
Restructuration de l'école de Théroutdeville pour accueillir des maternelles	Le projet consiste à restructurer les 2 classes élémentaires existantes pour accueillir des maternelles	Axe 5	Commune de Théroutdeville 223 200 € TTC
Valmont – Réfection du mur du cimetière	Réfection du mur d'origine construit en briques et silex avec joints réalisés à la chaux.	Axe 5	Commune de Valmont 143 629,11 € HT
Valmont – Réaménagement école élémentaire	Travaux d'aménagement de l'école Élémentaire Georges CUVIER	Axe 5	Commune de Valmont 44 133,81 € HT
Valmont - Eglise	Travaux de restauration de l'église	Axe 5	Commune de Valmont 6 437,48 € HT
Theuville aux Maillots – Réfection et réaménagement de 2 salles de classes	Le projet consiste à réaménager 2 classes de la commune	Axe 5	Commune de Theuville aux Maillots 48 268,35 € HT
TOUSSAINT – REFECTION TOITURE DE L'ECOLE	REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE COMMUNALE	Axe 5	Commune de TOUSSAINT 46 307,52 € HT 55 569,02 € TTC
SAINTE-LEONARD – Rénovation énergétique des Ecoles	La commune souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de deux classes de la commune		
MANIQUERVILLE - Rénovation énergétique d'un logement communal		Axe 5	Commune de Maniquerville 16 649,90 € HT
LIMPVILLE - Réfection toiture de l'Eglise	Réfection de la toiture de l'Eglise	Axe 5	Commune de Limpville 43613 € HT
SAINTE HELENE BONDEVILLE - Equipement défense incendie	Défense incendie Hameaux de Clairville et Cliequemare Pose de 2 cuves enterrées et remplacement d'un poteau incendie	Axe 5	Commune de Sainte Helene Bondeville 65 365,94 € HT
SAINTE HELENE BONDEVILLE - travaux ecole primaire et cantine	Changement des portes des classes primaires, de la cantine, changement de la toiture de l'annexe de l'école, changement du mobilier de la salle de réfectoire de la cantine, changement du coin plonge de la cuisine scolaire	Axe 5	Commune de Sainte Helene Bondeville 41 072,32 € HT
YPREVILLE-BVILLE - Réfection un kilomètre de voirie	Réfection renforcement d'un kilomètre de voirie route du hameau joyeux et rue de la porte verte.	Axe 5	Commune Ypreville-Bville 47 109,50 € HT
	Developpement des usages et des services numériques innovants (esanté, espace numérique mutualisable...) accompagner le territoire dans sa transformation numérique	Axe 5	Agglomération Fécamp Caux Littoral et communes
Santé et risques	Les enjeux sont donc d'attirer des professions médicales sur le territoire et de les y maintenir. La présence de l'hôpital ne doit pas masquer cet enjeu majeur pour la qualité de vie et la santé des habitants		
culture, sport	Enjeu : assurer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.		
SAINTE HELENE BONDEVILLE – Création d'une bibliothèque			
GERVILLE – Création d'un lieu culturel dans l'ancien pressoir			
Gestion des déchets	Gestion des augmentations de déchets liées au tourisme l'été mais aussi à l'accueil de nouveaux résidents. Pour la période 2014-2018, la quantité totale de déchets collectés est en légère augmentation (+2,24%) sans que ne soit identifiée la part du tourisme dans cette production. Continuer la sensibilisation au tri et à la diminution de la production des déchets auprès des populations et des industries, en passant notamment par les moins de 29 ans, qui représentent un tiers de la population. Cette jeune population, pouvant être plus particulièrement ciblée dans des actions de prévention des déchets, peut permettre le relais de l'information aux adultes ainsi que dans la transmission des « éco-gestes » notamment chez les parents (via les interventions au sein des écoles). Développer les filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire		
CAFCL – Réhabilitation et extension de la déchetterie d'Epreville	L'objectif de l'étude est de réaliser un diagnostic complet du site et de proposer des solutions permettant au Maire d'ouvrage de porter des choix organisationnels, structurels et économiques	Axe 5	Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral 1 600 000,00 €
CAFCL – Tarification incitative ordures ménagères	Etude pour la mise en place d'une tarification incitative ordures ménagères et modernisation du parc de gestion des déchets en lien avec cet objectif	Axe 5	

## Annexe 4 bis - Budget détaillé et financement prévisionnel des projets matures

N°dossier	Type de subvention (DSIL classique/exceptionnelle/ rénovation thermique)	Collectivité	Intitulé de l'opération	Financements préfecture (pour information)					Autres financement Préfet (à renseigner)		Taux global de financement Etat
				Opération phare du projet de territoire (OUI/NON)	Coût d'investissement (HT)	Montant subvention	Taux	Cofinancement DETR (plus de 100 000 €)	AUTRES		
									Département Seine-Maritime	DETR (- de 100 000 €)	
3652060	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE MANIQUERVILLE	Rénovation énergétique d'un logement communal		16 649,90 €	8 324,95 €	50,00%			50,00%	
4010752	DSIL exceptionnelle	COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL	Installation d'une pompe a chaleur a la salle polyvalente		23 147,00 €	5 786,75 €	25,00%		5 786,75 €	25,00%	
3417313	DSIL exceptionnelle	COMMUNE DE LIMPVILLE	Réfection de la toiture de l'église		43 613,00 €	8 814,19 €	20,21%		13084	50,21%	
4130462	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Action Coeur de Ville - réhabilitation de la couverture de l'hôtel de ville (côté nord - aile gauche)		254 515,00 €	127 257,50 €	50,00%			50,00%	
4134854	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Réhabilitation de la couverture de l'école primaire Jean Macé (2nde partie)		57 070,00 €	28 535,00 €	50,00%			50,00%	
4134684	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Action Coeur de Ville - Réhabilitation de l'espace Henri Dunant		70 927,07 €	35 463,54 €	50,00%			50,00%	
4130020	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Action Coeur de Ville - aménagement sécuritaire de la voirie rue Gustave Nicole (partie basse)		414 037,00 €	207 018,50 €	50,00%	124 211,10 €		80,00%	
4125044	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Ancienne Ecole Jean Macé - Traitement de la mûrle		13 192,00 €	4 675,24 €	35,44%			35,44%	
4129763	DSIL classique	COMMUNE DE FECAMP	Mise en conformité électrique du Centre Technique Municipal (1ère partie)		38 151,54 €	11 445,46 €	30,00%			30,00%	
3666608	DSIL classique	COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE	Equipement défense incendie		65 365,94 €	9 804,89 €	15,00%		13 101,86	15,00%	
4003553	DSIL classique	COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE	Travaux à l'école primaire et la cantine		41 072,32 €	8 214,46 €	20,00%		10 268,08	20,00%	
3549819	DSIL classique	COMMUNE DE TOUSSAINT	Réfection toiture école		46 307,52 €	9 261,50 €	20,00%		11 576,88 €	45,00%	
3932798	DSIL classique	COMMUNE DE YPREVILLE BIVILLE	Réfection d'un kilomètre de voirie		47 109,50 €	11 777,38 €	25,00%		14 132,85 €	55,00%	
<b>sous total commune</b>			<b>639 384,19 €</b>			<b>476 379,36 €</b>		<b>124 211,10 €</b>	<b>38 793,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Type de subvention (DSIL classique/exceptionnelle/ rénovation thermique)	Collectivité	EPCI d'appartenance	Intitulé de l'opération	Financements AAP nationaux (à renseigner)			
				Opération phare du projet de territoire (OUI/NON)	Coût d'investissement (HT)	Montant attribué	Taux attribué
Recyclage foncier des friches de Normandie	Ville de Fécamp	Agglomération Fécamp Caux littoral	Espace Jules Ferry - Déconstruction ancien IFSI	oui	2 790 918,15	393 289,00	#VALEUR!

● Annexe 5 - Fiches Actions

- Annexe 5 bis - Fiches projet



